

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 18/12/2023

ID : 077-200040251-20231212-D_2023_6_26-DEE



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et-Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2022



BP 9
23 rue Pasteur
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01.64.04.52.00



accueil@s2e77.fr

Sommaire

1	Activités et missions du S2e77	4
1.1	Le territoire.....	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable	9
1.3	Le mode de gestion	11
1.4	Les usagers du service	16
2	Les caractéristiques techniques du service	19
2.1	Définition des Unités de Distribution.....	20
2.2	Les ressources	25
2.3	La production	28
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau	29
2.5	Le stockage	31
2.6	La distribution.....	33
3	Le bilan de l'exploitation	36
3.1	Les volumes prélevés	37
3.2	Les volumes produits.....	39
3.3	Les volumes importés.....	41
3.4	Les volumes exportés	42
3.5	Les volumes consommés autorisés.....	43
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés.....	44
3.5.2	Volumes consommés sans comptage.....	46
3.5.3	Volumes de service	48
3.5.4	Volumes consommés autorisés	51
3.6	Les interventions réseau	53
3.6.1	Les interventions programmées	53
3.6.2	Les interventions d'urgence.....	54
4	La performance technique	55
4.1	La qualité de l'eau	55
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources.....	56
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	60
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC).....	62
4.5	Le rendement de réseau	66
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP)	74

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	79
4.8	Taux de renouvellement	82
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service	83
5	Le bilan de l'activité du S2e77	84
5.1	Bilan des études et travaux structurants	84
5.2	Les renouvellements de réseau	91
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages	92
5.4	La protection de la ressource	94
6	Tarification de l'eau et recettes du service	97
6.1	Les modalités de tarification	97
6.2	Le prix de l'eau potable	97
6.2.1	La facture 120 m3	97
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable.....	97
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable	98
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable	99
6.3.1	Les recettes	99
6.3.2	Les investissements de la Collectivité.....	99
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	100
6.3.4	L'évolution de la dette	100
6.4	Amortissements	102

Les Chiffres Clés 2022



Nombre de communes
adhérentes
132 communes



Longueur de réseau
2 058 km



Nombre d'habitants
desservis
113 763



Nombre d'ouvrages de
stockage
155



Nombre d'abonnés
51 540



Volume mis en distribution
6 819 623 m³



Nombre de captages
67



Consommation moyenne
100 m³/abonné/an
124 litres/jour/habitant



Nombre d'usine de
traitement
8



Rendement de réseau
76,2 %



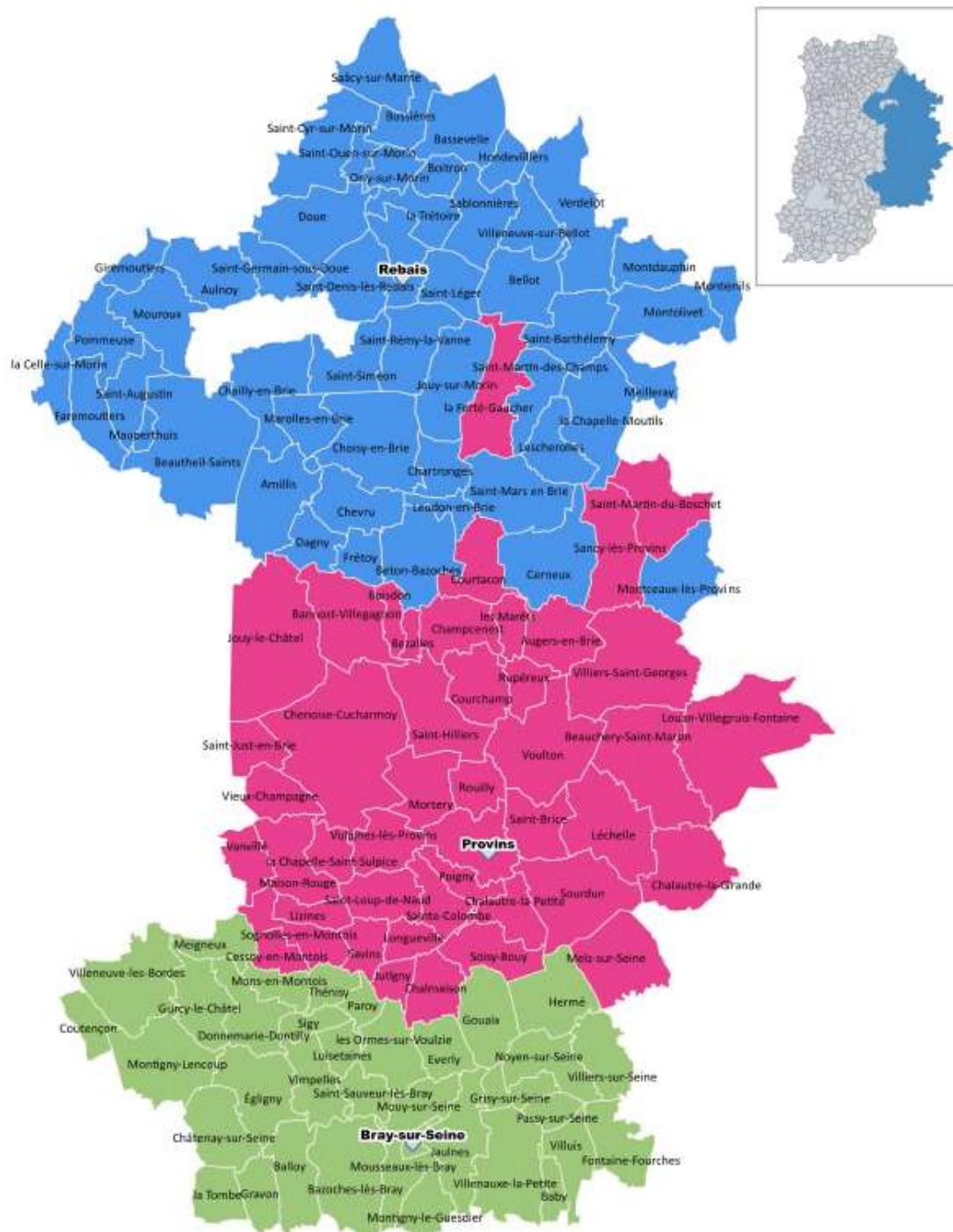
Taux de conformité global
100% Microbiologique
80% Physico-chimique



Taux moyen de
renouvellement
0,96%
calculé 3 ans

Le S2e77 est organisé selon **trois zones budgétaires** :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone TransprEAUvinois correspondant à l'ancien Syndicat du TranprEAUvinois,
- La zone Bassée Montois correspond à la Communauté de Communes de Bassée Montois à l'exception des communes de la Communauté de Communes ayant adhéré à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois.



COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOUCHES-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOUCHES	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIÈRES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESSOY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAILLY-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRANDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPCENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMOY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST

JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LEHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEUX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LENCOUP	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-LOUP-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORDES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS

1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de **Production, Transport et Distribution d'eau potable**. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

La gestion de la ressource et sa préservation

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) **d'établir des périmètres de protection** autour de chaque captage qu'il exploite.

Etudier et concevoir une gestion patrimoniale

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place **une gestion patrimoniale efficiente** pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

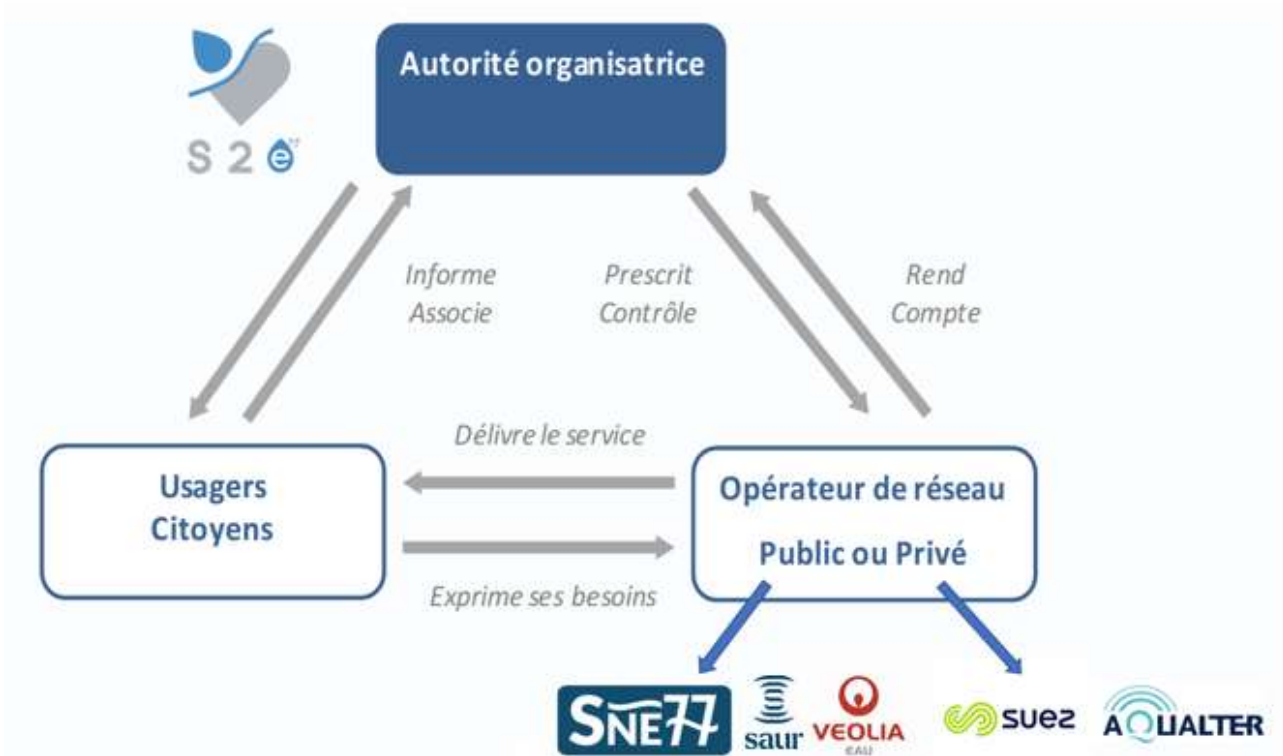
Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les **solutions techniques appropriées** aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de **réhabilitation des ouvrages** nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de **renouvellement de réseaux** pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'exploitation quotidienne des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la Régie SNE77 ou des sociétés privées où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.



1.3 Le mode de gestion

Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.

La répartition des obligations est la suivante :

MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitement réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

En 2022, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 88 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 43 communes.



ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2021
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	21	24	45
BASSEE-MONTOIS	16	20	36

COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	DSP	VEOLIA
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOUCHES-LES-BRAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOUCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIÈRES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAILLY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	VEOLIA
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPENEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	DSP	SUEZ
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ

JOUY-LE-CHATEL	S2E77	DSP	AQUALTER
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	VEOLIA
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOUP	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-LOUP-DE-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Châtenay-sur-Seine : Châtenay-sur-Seine, Egligny
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.

1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de **113 763** d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'utilisateurs du service public de l'eau potable et il est de **51 540 abonnés** au 31 décembre 2022.



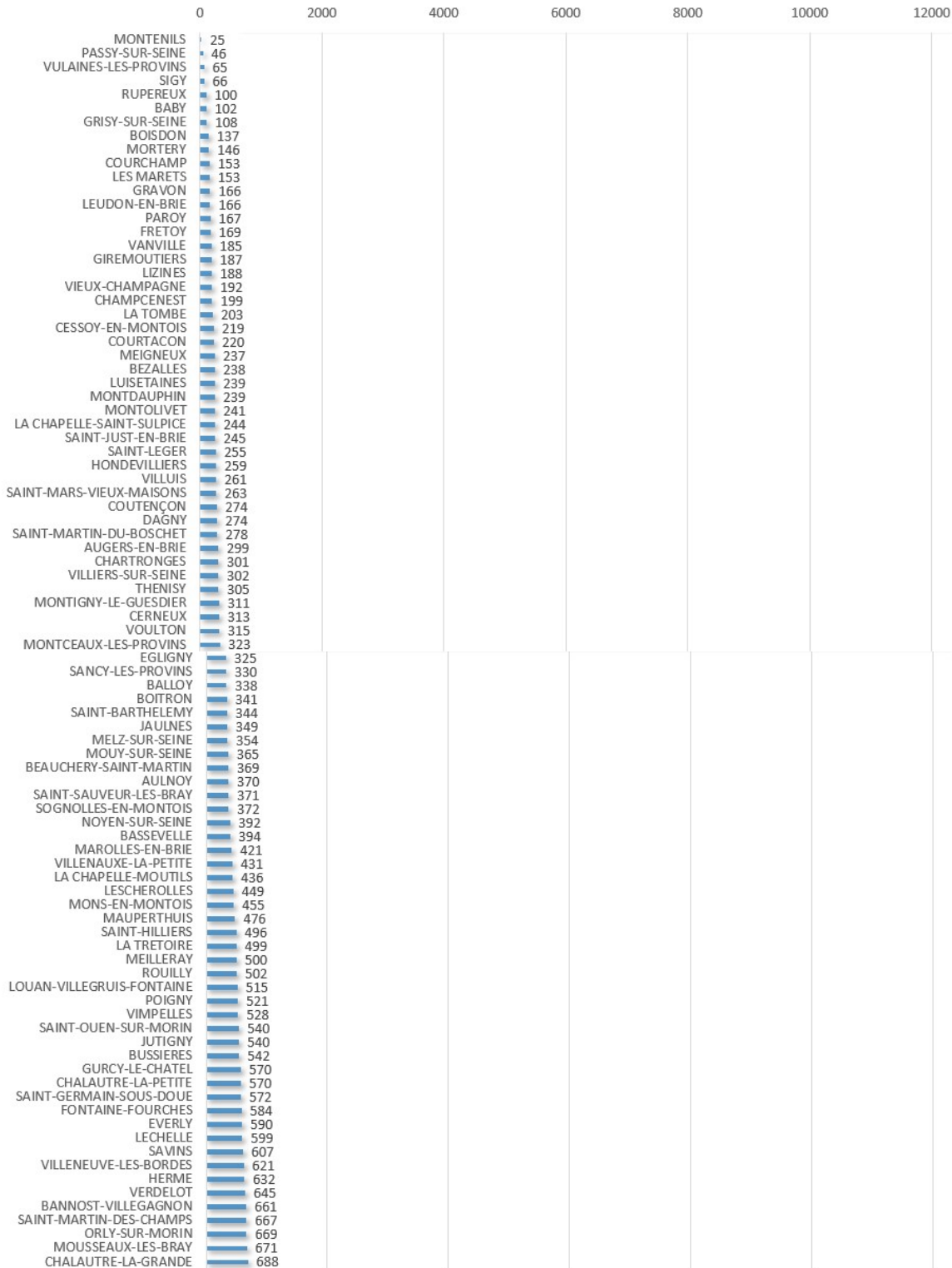
Le S2e77 dessert en eau potable 113 763 habitants. Le nombre d'utilisateurs du service de l'eau potable est de 51 540 abonnés.

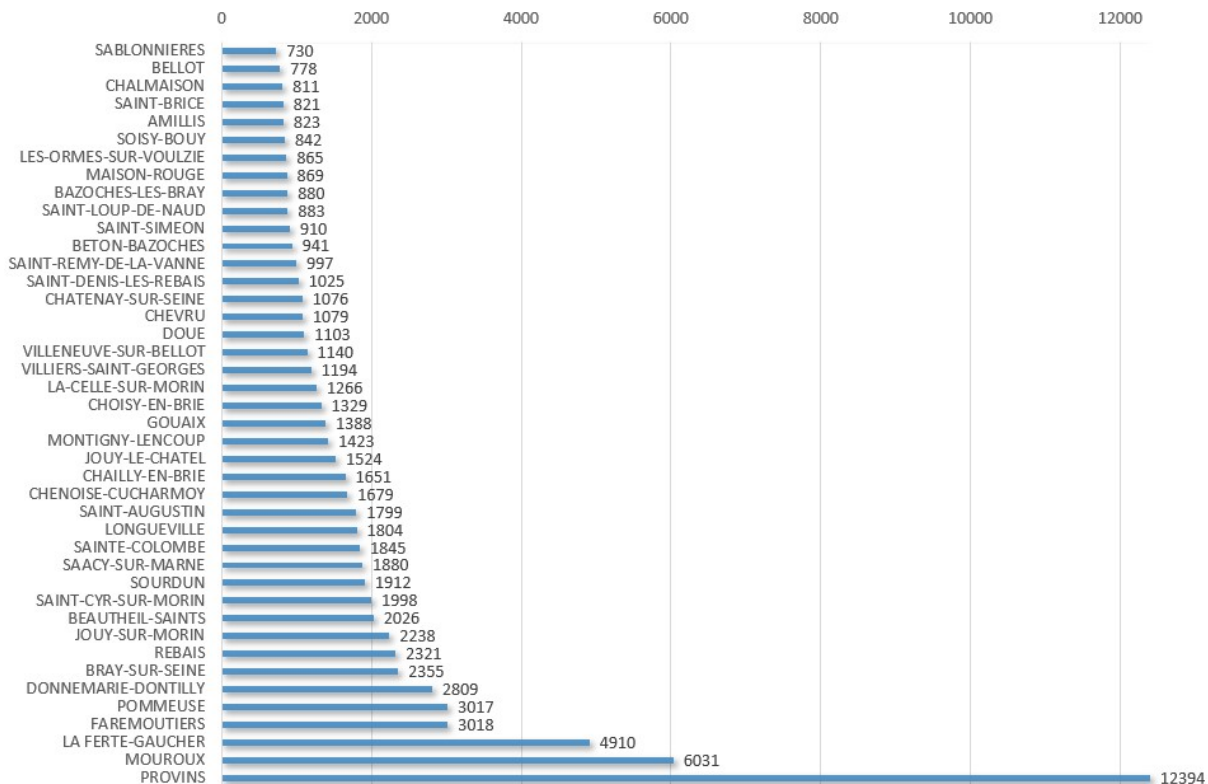
Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2022 est de 2,21 habitants / abonnés. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2021	2022	% EVOL.	2021	2022	% EVOL	2022
NORD-EST	50 571	50 571	0.0%	22 987	22 987	0.0%	2.2
PROVINOIS	43 712	43 593	-0.3%	18 847	19 052	1.1%	2.29
BASSEE-MONTOIS	19 644	19 599	-0.2%	9 396	9 501	1.1%	2.06
TOTAL S2e77	113 927	113 763	-0.1%	51 230	51 540	0.6%	2.21





2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment de par l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2022 le patrimoine est le suivant.



67 captages



8 usines de traitement



13 imports et exports en gros



155 ouvrages de stockage



2 058 kilomètres de réseau d'eau potable

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.

2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.



Faits marquants 2021/2022

En 2022, les travaux du TransprEAUvinois ont continué. Cependant, la mise en service des communes concernées n'a pas eu lieu : le franchissement des voies SNCF à Provins n'ayant pas été réalisé.

Ainsi, entre 2021 et 2022, il n'y a eu aucun basculement de communes sur le TransprEAUvinois et donc aucun changement sur le nombre d'unités de distribution.

Le nombre d'unité de distribution reste donc de 49 unités.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2021	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2022
NORD-EST	13	13
PROVINOIS	19	19
BASSEE-MONTOIS	17	17
TOTAL S2e77	49	49

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	FAREMOUTIERS, LA CELLE-SUR-MORIN, POMMEUSE	MOUROUX	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHES, CHAILLY-EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN-BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT-AUGUSTIN	JOUY-SUR-MORIN MOUROUX SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR-MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY COULOMMIERS
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELOT	LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTILS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P1		AUGERS-EN-BRIE	
UD P2		AUGERS-EN-BRIE	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL	BEZALLES, CHENOISE-CUCHARMOY	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE		SAINT-NICOLAS-LA- CHAPELLE
UD P8	BOISDON, CHAMPCENEST, COURCHAMP, LES MARETS	BEZALLES	
UD P9	COURTACON		
UD P12		LA FERTE-GAUCHER	
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P15		LOUAN-VILLEGRUIS- FONTAINE	
UD P16		LOUAN-VILLEGRUIS- FONTAINE	
UD P17	MORTERY		
UD P18	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALAUTRE-LA-PETITE, CHALMAISON, CHENOISE- CUCHARMOY, JUTIGNY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, LEHELLE, LIZINES, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, POIGNY, PROVINS, SAINTE- COLOMBE, SAINT-BRICE, GOUAIX, SAVINS, SOGNOLLES- EN-MONTOIS, SOURDUN, SAINT-JUST-EN-BRIE, VANVILLE, VIEUX- CHAMPAGNE, VULAINES-LES- PROVINS	SOISY-BOUY	
UD P19	ROUILLY		
UD P20		SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS		
UD P23	RUPEREUX, VILLIERS-SAINT- GEORGES, VOULTON		
UD P26	SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET		
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution de la zone budgétaire du Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOUCHES-LES-BRAY		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENÇON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORDES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOUP	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	

Unités de Distribution 2022



2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Le S2e77 dispose de 67 captages en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.



Faits marquants 2021/2022

En 2022, aucun raccordement de communes au TransprEAUvinois n'a eu lieu donc aucun captage n'a été mis à l'arrêt.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2021	NOMBRE DE CAPTAGES 2022
NORD-EST	21	21
PROVINOIS	31	31
BASSEE-MONTOIS	15	15
TOTAL S2e77	67	67

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELLOT BASSE CROIX VERDELLOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE

UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS LESCHEROLLES	
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P8	COURCHAMP	
UD P9	COURTACON	
UD P12	LA FERTE GAUCHER COLONNES LA FERTE GAUCHER DELISLE LA FERTE GAUCHER SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2 LA FERTE GAUCHER LA BEGONNERIE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P15	LOUAN 1	
UD P16	VILLEGUIS 2	
UD P17	MORTERY	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3	
UD P19	ROUILLY 1	
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	
UD P21	SAINT-HILLIERS	
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOCHES LES BRAY F1 BAZOCHES LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ	
UD BM8	JAILNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice précédent sont les suivantes.

Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

CAPTAGES	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE	2021
CHALMAISON	2021
CUCHARMOY	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	2021
LONGUEVILLE 2	2021
SAINT-LOUP-DE-NAUD	2021
VIEUX-CHAMPAGNE	2021
VULAINES-LES-PROVINS	2021

2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.

Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'ÉPIEDS	BEAUTHEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SELENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	VERDELOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	HERME	FER

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES

2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, **des achats d'eau à des Collectivités extérieures** sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



Le S2e77 dispose de 13 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.



Faits marquants 2021/2022

En 2022, un export d'eau supplémentaire a été réalisé depuis l'UDE vers la Communauté d'agglomération de Coulommiers Pays de Brie depuis la commune de Aulnoy.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDE	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
<i>Depuis UDH</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
<i>Depuis UDQ</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
<i>Depuis UDB</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
<i>Depuis UD P5</i>	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU



2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 155 ouvrages de stockage.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2021	NOMBRE D'OUVRAGES 2022	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	58	58	15 320
PROVINOIS	64	64	17 285
BASSEE-MONTOIS	33	33	7 885
TOTAL S2e77	155	155	40 490

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	8	4 230
UDB	8	2 660
UDD	3	1 100
UDE	6	960
UDF-UDG	7	1 510
UDH	3	390
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 290
UDL	2	250
UDM	5	1 220
UDN	4	710
UDO	1	150
UDQ	1	150

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P1	1	50
UD P2	1	100
UD P3	6	1 060
UD P4	2	300
UD P5	1	150

UD P8	1	200
UD P9	1	100
UD P12	5	1 780
UD P13	1	500
UD P15	1	120
UD P16	1	100
UD P17	1	60
UD P18	23	11 445
UD P19	1	300
UD P20	1	110
UD P21	1	120
UD P23	4	440
UD P26	1	150
UD P27	1	200

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-

Les ouvrages de stockage mis à l'arrêt sur l'exercice précédents sont les suivants. Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés ci-dessous.

OUVRAGES DE STOCKAGE	CAPACITE TOTALE M3	ANNEE DE MISE A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE RESERVOIR SEMI ENTERRE	150	2021
CUCHARMOY RESERVOIRS SEMI ENTERRES	2 X 40	2021
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE CHATEAU D'EAU	45	2021
MAISON-ROUGE CHATEAU D'EAU DU BOURG	100	2021

2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 2 058 kilomètres.

Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2022 est de 58 habitants / kilomètre.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 en 2022 est de 26 abonnés / kilomètre.



Faits marquants 2021/2022

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a augmenté d'environ 10 kilomètres. Cette augmentation est liée à la réalisation des travaux du TransprEAUvinois. À noter que l'ensemble des travaux du TransprEAUvinois réalisés sur l'exercice ne sont pas intégrés car non réceptionnés au 31 décembre 2022.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE 2021	LINEAIRE 2022	HABITANTS 2022	DENSITE 2022 (HAB. / KM)
NORD-EST	960	961	50 571	52.6
PROVINOIS	759	768	43 593	63.3
BASSEE-MONTOIS	328	329	19 599	59.5
TOTAL S2e77	2 047	2 057	113 763	57.5

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2021	LINEAIRE 2022	HABITANTS 2022	DENSITE 2022
UDA	98 981	99 475	10 985	110
UDB	286 378	286 636	13 363	47
UDD	108 062	108 445	4 286	40
UDE	67 473	67 501	3 120	46
UDF-UDG	97 973	97 612	3 216	33
UDH	48 752	48 768	1 327	27
UDI	49 973	50 061	3 843	77
UDJ-UDK	87 852	88 179	2 783	32
UDL	10 275	10 300	994	97
UDM	59 476	59 126	3 861	65
UDN	28 288	28 105	2 103	75
UDO	8 796	8 544	312	37
UDQ	8 061	8 061	378	47

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2021	LINEAIRE 2022	HABITANTS 2022	DENSITE 2022
UD P1	4 075	4 009	199	50
UD P2	2 709	1 923	100	52
UD P3	94 066	94 247	3 864	41
UD P4	15 170	15 170	369	24
UD P5	17 166	17 159	688	40
UD P8	32 756	32 755	880	27
UD P9	12 497	12 564	220	18
UD P12	37 668	37 534	4 910	131
UD P13	15 695	15 671	1 804	115
UD P15	9 106	9 120	258	28
UD P16	9 106	9 120	258	28
UD P17	8 053	8 042	146	18
UD P18	404 466	414 858	26 329	79
UD P19	5 941	5 200	502	97
UD P20	6 107	6 105	330	54
UD P21	15 591	15 466	496	32
UD P23	47 833	47 835	1 609	34
UD P26	13 091	13 090	278	21
UD P27	7 944	7 944	354	45

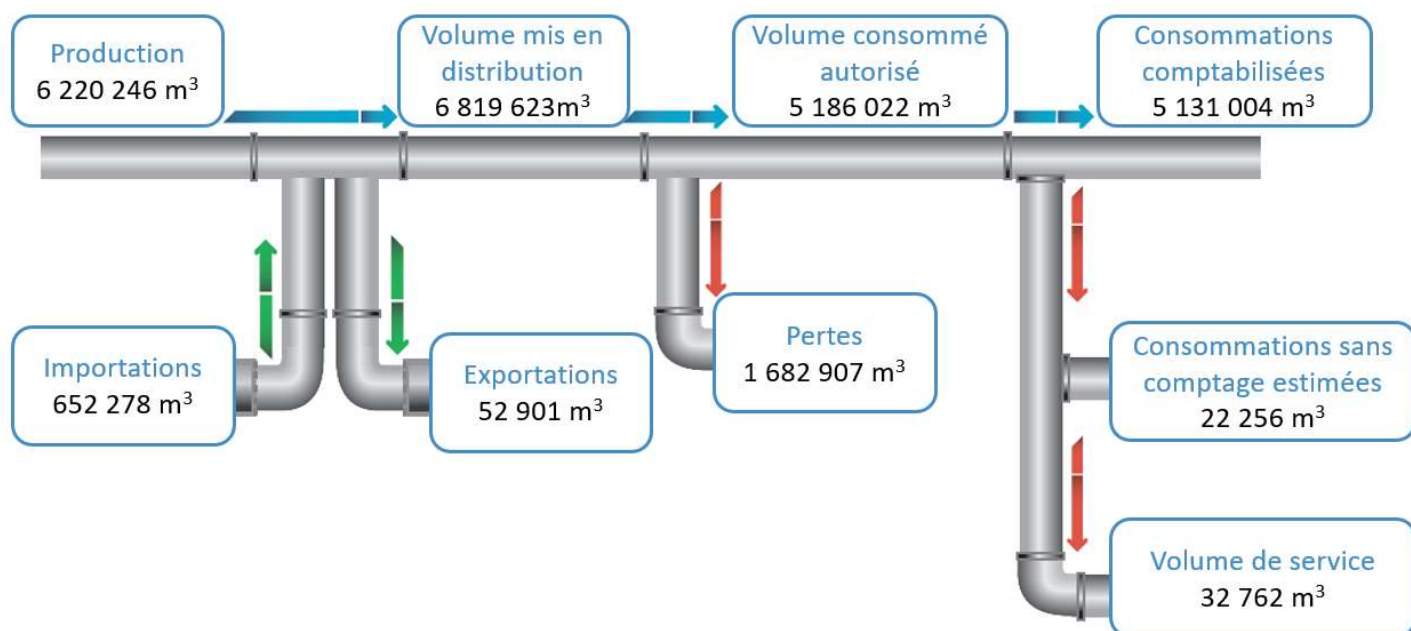
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2021	LINEAIRE 2022	HABITANTS 2022	DENSITE 2022
UD BM1	3 032	3 032	102	34
UD BM2	9 490	9 646	880	91
UD BM3	33 291	33 207	1 605	48
UD BM4	2 428	2 426	274	113
UD BM5	8 115	8 120	584	72
UD BM6	19 889	20 125	504	25
UD BM7	11 163	11 163	632	57
UD BM8	127 016	127 020	8 658	68
UD BM9	3 401	3 401	311	91
UD BM10	17 309	17 294	1 455	84
UD BM11	16 716	16 721	694	42
UD BM12	16 918	16 911	539	32
UD BM13	16 601	16 602	735	44
UD BM14	6 396	6 443	307	48
UD BM15	29 616	30 037	1 879	63
UD BM16	3 084	3 084	237	77
UD BM17	3 860	3 887	203	52

3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



Faits marquants 2021/2022

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits présentent une légère baisse de -3% entre 2021 et 2022.

Les volumes importés sont stables.

Les volumes exportés présentent quant à eux une hausse significative entre 2021 et 2022 de l'ordre de 13%.

Les volumes consommés autorisés présentent une légère baisse de -1,6%.

Les pertes en eau en 2022 à l'échelle du Syndicat de 1 682 907 m³ sont en baisse de -5% par rapport à 2021.



3.1 Les volumes prélevés



Pour l'exercice 2022, le S2e77 a prélevé 6 274 929 m³ d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.

L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2021	VOLUME PRELEVE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 461 740	2 472 450	10 710	0.4%
PROVINOIS	2 948 696	2 785 016	-163 680	-5.6%
BASSEE-MONTOIS	1 074 414	1 032 206	-42 208	-3.9%
TOTAL S2e77	6 484 850	6 289 672	-195 178	-3.0%



Faits marquants 2021/2022

On note des variations importantes pour les UD suivantes :

- UDI : forte diminution des volumes prélevés du fait de la réhabilitation des ouvrages de stockage de Saâcy-sur-Marne. L'import d'eau depuis l'UDD (usine de Hondevilliers) a été privilégié pour le fonctionnement hydraulique.
- UDL : forte augmentation des volumes prélevés pour les mêmes raisons et afin de limiter l'import depuis l'UDD.
- UD P4 : augmentation du volume prélevé qui témoigne d'une baisse du rendement du réseau d'eau potable de Beauchery-Saint-Martin.
- UD P13 : diminution du volume prélevé qui témoigne d'une amélioration du rendement du réseau d'eau potable de Longueville.
- UD P17 : diminution du volume prélevé à rendement constant car une diminution des volumes consommés est aussi observée.
- UD BM 11 : forte diminution des volumes prélevés pour les communes de Noyen-sur-Seine et Villiers-sur-Seine suite à des actions de recherche de fuite importantes qui ont permis d'améliorer le rendement.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2021	VOLUME PRELEVE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	691 091	683 993	-7 098	-1.0%
UDB	330 901	342 682	11 781	3.6%
UDD	472 106	512 166	40 060	8.5%
UDE	51 732	51 868	136	0.3%
UDF-UDG	191 220	199 514	8 294	4.3%
UDH	21 247	20 146	-1 101	-5.2%
UDI	203 895	156 926	-46 969	-23.0%
UDJ-UDK	129 756	133 648	3 892	3.0%
UDL	3 439	5 508	2 069	60.2%
UDM	228 197	220 305	-7 892	-3.5%
UDN	101 813	106 794	4 981	4.9%
UDO	11 972	12 891	919	7.7%
UDQ	24 371	26 009	1 638	6.7%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2021	VOLUME PRELEVE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	11 678	12 764	1 086	9.3%
UD P2	4 542	3 765	-777	-17.1%
UD P3	335 329	306 285	-29 044	-8.7%
UD P4	18 198	21 727	3 529	19.4%
UD P5	58 508	51 931	-6 577	-11.2%
UD P8	53 316	56 018	2 702	5.1%
UD P9	19 222	21 787	2 565	13.3%
UD P12	345 572	350 039	4 467	1.3%
UD P13	57 090	38 755	-18 335	-32.1%
UD P15	16 733	17 201	468	2.8%
UD P16	16 733	17 201	468	2.8%
UD P17	8 263	6 457	-1 806	-21.9%
UD P18	1 826 173	1 692 996	-133 177	-7.3%
UD P19	24 807	21 204	-3 603	-14.5%
UD P20	13 582	13 859	277	2.0%
UD P21	28 091	26 215	-1 876	-6.7%
UD P23	110 859	126 813	15 954	14.4%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2021	VOLUME PRELEVE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	12 178	7 926	-4 252	-34.9%
UD BM2	48 362	47 094	-1 268	-2.6%
UD BM3	93 054	99 094	6 040	6.5%
UD BM4	13 787	11 958	-1 829	-13.3%
UD BM5	38 259	36 404	-1 855	-4.8%
UD BM6	33 158	31 022	-2 136	-6.4%
UD BM7	44 484	41 558	-2 926	-6.6%
UD BM8	533 508	510 348	-23 160	-4.3%
UD BM9	19 829	20 834	1 005	5.1%
UD BM10	84 712	74 711	-10 001	-11.8%
UD BM11	53 029	40 903	-12 126	-22.9%
UD BM12	40 332	39 654	-678	-1.7%
UD BM13	40 951	45 560	4 609	11.3%
UD BM14	18 771	21 723	2 952	15.7%

3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2022, le S2e77 a produit et traité 6 220 246 m³ d'eau potable.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2021	VOLUME PRODUIT 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 377 404	2 405 266	27 862	1.2%
PROVINOIS	2 947 477	2 782 774	-164 703	-5.6%
BASSEE-MONTOIS	1 073 914	1 032 206	-41 708	-3.9%
TOTAL S2e77	6 398 795	6 220 246	-178 549	-2.8%

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Les besoins en eau de chaque usine sont présentés ci-après.



Faits marquants 2021/2022

On note une forte augmentation des besoins usines pour l'usine du TransprEAUvinois du fait des travaux en cours. En effet, la construction de la nouvelle filière de traitement engendre des besoins en eau qui sont comptabilisés comme besoins usine.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2021	BESOINS USINE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'ÉPIEDS	31 153	29 861	1 292	-4%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	49 115	32 963	16 152	-33%
UDF-UDG	USINE DE VERDELLOT	1 322	1 322	0	0%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	1 461	1 182	279	-19%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2021	BESOINS USINE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	8 062	21 216	13 154	163%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2021	BESOINS USINE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	0	0	0	0%
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%

3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



Pour l'exercice 2022, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 652 278 m³.



Faits marquants 2021/2022

On retrouve la forte augmentation des volumes importés par l'UDI depuis l'UDD du fait des travaux de réhabilitation des ouvrages de stockage de la commune de Saâcy-sur-Marne.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTE 2021	VOLUME IMPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	482 017	482 862	845	0.2%
PROVINOIS	39 462	39 990	528	1.3%
BASSEE-MONTOIS	131 919	129 426	-2 493	-1.9%
TOTAL S2e77	653 398	652 278	-1 120	-0.2%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2021	VOLUME IMPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDB	482 017	478 574	-3 443	-1%
UDI	0	4 288	55 942	382%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2021	VOLUME IMPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P26	22 002	21 393	-609	-3%
UD P27	17 460	18 597	1 137	7%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2021	VOLUME IMPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	11 383	7 403	-3 980	-35%
UD BM15	99 206	101 892	2 686	3%
UD BM16	11 847	10 989	-858	-7%
UD BM17	9 483	9 142	-341	-4%

3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2022, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 52 907 m³ d'eau.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2021	VOLUME EXPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	35 305	40 586	5 281	15.0%
PROVINOIS	11 303	12 315	1 012	9.0%
BASSEE-MONTOIS	0	0	0	-
TOTAL S2e77	46 608	52 901	6 293	13.5%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2021	VOLUME EXPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDB	8 018	6 341	-1 677	-21%
Depuis UDH	18 689	24 722	6 033	32%
Depuis UDQ	8 361	9 271	910	11%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2021	VOLUME EXPORTE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UD P5	11 303	12 315	1 012	9%

Zone Budgétaire Bassée Montois

Pour l'exercice 2022 comme pour les exercices précédents, l'UD BM3 prend en compte la commune de Courcelles-en-Bassée, non adhérente au S2e77. Historiquement, les communes de Châtenay-sur-Seine, Egligny et Courcelles-en-Bassée disposaient d'un unique contrat de Délégation de Service Public. Le contrat de Délégation de Service Public sera conservé en Co-maîtrise d'ouvrage. La scission du patrimoine a été réalisée en 2020 pour une mise en application au 1^{er} janvier 2021. Cependant, le compteur de vente d'eau de Châtenay-sur-Seine vers Courcelles-en-Bassée n'a été posé que courant 2022.

3.5 Les volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

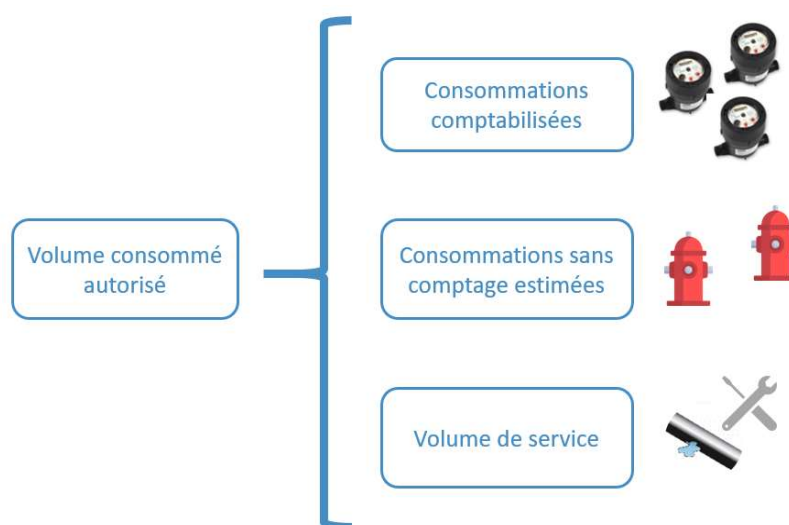
Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.





Pour l'exercice 2022, les volumes consommés autorisés sont de 5 192 620 m³ et se répartissent :

- Volume comptabilisé : 5 136 449 m³
- Volume consommé sans comptage : 23 409 m³
- Volume de service : 32 762 m³

3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les **volumes comptabilisés** correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2021	VOLUME COMPTABILISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 177 804	2 195 229	17 425	0.8%
PROVINOIS	2 127 617	2 043 493	-84 124	-4.0%
BASSEE-MONTOIS	904 683	892 282	-12 400	-1.4%
TOTAL S2e77	5 210 103	5 131 004	-79 099	-1.5%



Pour l'exercice 2022, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 100 m³ par an et par abonné
- 124 litres par jour et par habitant



Faits marquants 2021/2022

On observe une baisse non négligeable des volumes consommés sur les communes de Beauchery-Saint-Martin (UD P4), Longueville (UD P13), Mortery (UD P17), Coutençon (UD BM4), Passy-sur-Seine (UD BM14) et La Tombe (UD BM17).

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2021	VOLUME COMPTABILISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	502 375	491 974	-10 401	-2%
UDB	545 246	620 260	75 014	14%
UDD	189 127	181 384	-7 744	-4%
UDE	141 028	138 971	-2 057	-1%
UDF-UDG	150 591	152 341	1 751	1%
UDH	46 574	44 531	-2 043	-4%
UDI	150 307	146 107	-4 201	-3%
UDJ-UDK	102 054	104 302	2 249	2%
UDL	38 545	40 983	2 438	6%
UDM	191 465	167 511	-23 954	-13%
UDN	96 413	83 065	-13 348	-14%
UDO	12 204	12 350	146	1%
UDQ	11 875	11 451	-425	-4%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2021	VOLUME COMPTABILISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	8 156	8 346	190	2%
UD P2	4 340	3 835	-505	-12%
UD P3	179 523	163 729	-15 794	-9%
UD P4	20 056	15 041	-5 015	-25%
UD P5	29 749	33 270	3 521	12%
UD P8	41 659	43 511	1 852	4%
UD P9	16 884	17 735	851	5%
UD P12	208 512	215 299	6 787	3%
UD P13	100 400	76 881	-23 519	-23%
UD P15	12 633	14 818	2 185	17%
UD P16	12 633	14 818	2 185	17%
UD P17	8 023	6 106	-1 917	-24%
UD P18	1 323 793	1 274 089	-49 703	-4%
UD P19	17 815	16 699	-1 116	-6%
UD P20	11 955	11 488	-467	-4%
UD P21	21 352	21 126	-226	-1%
UD P23	80 171	76 297	-3 874	-5%
UD P26	14 100	13 325	-775	-5%
UD P27	15 865	17 082	1 216	8%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2021	VOLUME COMPTABILISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	4 980	4 852	-128	-3%
UD BM2	37 786	33 998	-3 788	-10%
UD BM3	74 446	77 113	2 667	4%
UD BM4	13 700	10 104	-3 597	-26%
UD BM5	25 866	23 426	-2 440	-9%
UD BM6	26 299	27 602	1 303	5%
UD BM7	32 724	30 005	-2 719	-8%
UD BM8	392 513	399 333	6 820	2%
UD BM9	17 025	16 863	-162	-1%
UD BM10	56 323	56 323	0	0%
UD BM11	31 356	33 151	1 795	6%
UD BM12	34 136	30 726	-3 410	-10%
UD BM13	31 484	32 102	618	2%
UD BM14	21 353	16 543	-4 810	-23%
UD BM 15	84 338	81 849	-2 489	-3%
UD BM 16	9 028	9 222	194	2%
UD BM 17	11 325	9 070	-2 255	-20%

3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les **consommations sans comptage** sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	4 816	4 816	0	0.0%
PROVINOIS	10 222	11 742	1 520	14.9%
BASSEE-MONTOIS	5 532	5 698	166	3.0%
TOTAL S2e77	20 570	22 256	1 686	8.2%



Faits marquants 2021/2022

On observe une augmentation des volumes sans comptage sur certaines unités de distribution notamment celles où les travaux du TransprEAUvinois sont en cours. En effet, les volumes d'eau utilisés pour les chantiers sont comptabilisés dans les volumes sans comptage.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	742	742	0	0%
UDB	1 379	1 379	0	0%
UDD	546	546	0	0%
UDE	287	287	0	0%
UDF-UDG	378	378	0	0%
UDH	133	133	0	0%
UDI	266	266	0	0%
UDJ-UDK	280	280	0	0%
UDL	98	98	0	0%
UDM	63	63	0	0%
UDN	469	469	0	0%
UDO	119	119	0	0%
UDQ	56	56	0	0%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	49	49	0	0%
UD P2	14	14	0	0%
UD P3	604	629	25	4%
UD P4	20	60	40	200%
UD P5	85	75	-10	-12%
UD P8	140	140	0	0%
UD P9	197	347	150	76%
UD P12	1 395	1 480	85	6%
UD P13	446	446	0	0%
UD P15	8	38	30	400%
UD P16	8	38	30	400%
UD P17	46	46	0	0%
UD P18	6 540	7 690	1 150	18%
UD P19	56	56	0	0%
UD P20	82	82	0	0%
UD P21	60	55	-5	-8%
UD P23	368	393	25	7%
UD P26	35	35	0	0%
UD P27	70	70	0	0%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2021	VOLUME SANS COMPTAGE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	0	0	0	-
UD BM2	91	91	0	0%
UD BM3	441	441	0	0%
UD BM4	0	0	0	-
UD BM5	49	49	0	0%
UD BM6	42	42	0	0%
UD BM7	310	310	0	0%
UD BM8	2 453	2 469	16	1%
UD BM9	116	116	0	0%
UD BM10	503	503	0	0%
UD BM11	514	514	0	0%
UD BM12	214	214	0	0%
UD BM13	120	270	150	125%
UD BM14	133	133	0	0%
UD BM 15	346	346	0	0%
UD BM 16	200	200	0	0%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.3 Volumes de service

Le **volume de service** du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.



ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2021	VOLUME DE SERVICE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	11 996	5 035	-6 961	-58.0%
PROVINOIS	14 064	14 561	497	3.5%
BASSEE-MONTOIS	11 965	13 167	1 202	10.0%
TOTAL S2e77	38 025	32 762	-5 263	-13.8%

Faits marquants 2021/2022



On note une baisse des volumes de service, notamment liée au réajustement des hypothèses d'estimations des volumes perdus lors des nettoyages de réservoirs. Il est maintenant retenu que lors d'un lavage, 10% du volume du réservoir est perdu en vidange, nettoyage et rinçage.

Les volumes de service évoluent aussi chaque année en fonction des travaux de renouvellement programmés sur les communes. Les UD P8 (Courtacon) et UD P9 (Champcenest, Bézalles, Boisdon, Courchamp, Les Marêts) ont été fortement impactées par les remplissages du réseau de transport en DN400 du TransprEAUvinois pour les essais de réception du chantier.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2021	VOLUME DE SERVICE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	1 971	473	-1 498	-76%
UDB	2 902	868	-2 034	-70%
UDD	525	178	-347	-66%
UDE	672	99	-573	-85%
UDF-UDG	1 141	1 409	268	23%
UDH	795	40	-755	-95%
UDI	490	472	-18	-4%
UDJ-UDK	1 003	129	-874	-87%
UDL	175	26	-149	-85%
UDM	854	122	-732	-86%
UDN	287	68	-219	-76%
UDO	105	165	60	57%
UDQ	1 076	986	-90	-8%

Zone Budgétaire Provenois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2021	VOLUME DE SERVICE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	77	5	-72	-94%
UD P2	46	11	-35	-76%
UD P3	1 052	1 882	830	79%
UD P4	264	252	-12	-5%

UD P5	291	210	-81	-28%
UD P8	142	1 032	889	624%
UD P9	70	2 027	1 957	2796%
UD P12	759	616	-143	-19%
UD P13	555	1 260	705	127%
UD P15	91	77	-14	-15%
UD P16	91	77	-14	-15%
UD P17	42	36	-6	-14%
UD P18	9 156	6 391	-2 765	-30%
UD P19	210	30	-180	-86%
UD P20	77	111	34	44%
UD P21	191	191	0	0%
UD P23	705	268	-437	-62%
UD P26	105	65	-40	-38%
UD P27	140	20	-120	-86%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2021	VOLUME DE SERVICE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	70	10	-60	-86%
UD BM2	140	20	-120	-86%
UD BM3	985	1 060	75	8%
UD BM4	35	5	-30	-86%
UD BM5	210	30	-180	-86%
UD BM6	140	22	-118	-84%
UD BM7	760	780	20	3%
UD BM8	4 038	5 700	1 662	41%
UD BM9	310	300	-10	-3%
UD BM10	1 630	1 630	0	0%
UD BM11	2 270	1 970	-300	-13%
UD BM12	165	181	16	10%
UD BM13	331	566	235	71%
UD BM14	190	320	130	68%
UD BM 15	586	558	-28	-5%
UD BM 16	105	15	-90	-86%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le **volume consommé autorisé** est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 194 616	2 205 080	10 464	0.5%
PROVINOIS	2 151 903	2 069 795	-82 108	-3.8%
BASSEE-MONTOIS	922 180	911 147	-11 032	-1.2%
TOTAL S2e77	5 268 698	5 186 022	-82 676	-1.6%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	505 088	493 189	-11 899	-2%
UDB	549 527	622 507	72 980	13%
UDD	190 198	182 108	-8 091	-4%
UDE	141 987	139 358	-2 630	-2%
UDF-UDG	152 110	154 128	2 018	1%
UDH	47 502	44 704	-2 798	-6%
UDI	151 063	146 845	-4 219	-3%
UDJ-UDK	103 337	104 711	1 375	1%
UDL	38 818	41 106	2 289	6%
UDM	192 382	167 696	-24 686	-13%
UDN	97 169	83 602	-13 567	-14%
UDO	12 428	12 634	206	2%
UDQ	13 007	12 493	-515	-4%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P1	8 282	8 400	118	1%
UD P2	4 400	3 860	-540	-12%
UD P3	181 179	166 240	-14 939	-8%
UD P4	20 340	15 353	-4 987	-25%
UD P5	30 125	33 555	3 430	11%

UD P8	41 942	44 683	2 741	7%
UD P9	17 151	20 109	2 958	17%
UD P12	210 666	217 395	6 729	3%
UD P13	101 401	78 587	-22 814	-22%
UD P15	12 731	14 932	2 201	17%
UD P16	12 731	14 932	2 201	17%
UD P17	8 111	6 188	-1 923	-24%
UD P18	1 339 489	1 288 170	-51 318	-4%
UD P19	18 081	16 785	-1 296	-7%
UD P20	12 114	11 681	-433	-4%
UD P21	21 603	21 372	-231	-1%
UD P23	81 244	76 958	-4 286	-5%
UD P26	14 240	13 425	-815	-6%
UD P27	16 075	17 172	1 096	7%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2021	VOLUME CONSOMME AUTORISE 2022	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	5 050	4 862	-188	-4%
UD BM2	38 017	34 109	-3 908	-10%
UD BM3	75 872	78 614	2 742	4%
UD BM4	13 735	10 109	-3 627	-26%
UD BM5	26 125	23 505	-2 620	-10%
UD BM6	26 481	27 666	1 185	4%
UD BM7	33 794	31 095	-2 699	-8%
UD BM8	399 004	407 502	8 498	2%
UD BM9	17 451	17 279	-172	-1%
UD BM10	58 456	58 456	0	0%
UD BM11	34 140	35 635	1 495	4%
UD BM12	34 515	31 121	-3 394	-10%
UD BM13	31 935	32 938	1 003	3%
UD BM14	21 676	16 996	-4 680	-22%
UD BM 15	85 270	82 753	-2 517	-3%
UD BM 16	9 333	9 437	104	1%
UD BM 17	11 325	9 070	-2 255	-20%

3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements.

Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.



ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2021	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2022	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 615	24 551	-0.3%
PROVINOIS	18 178	18 215	0.2%
BASSEE-MONTOIS	10 177	10 329	1.5%
TOTAL S2e77	52 970	53 095	0.2%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2021	BRANCHEMENTS NEUFS 2022	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	151	189	26%
PROVINOIS	68	85	25%
BASSEE-MONTOIS	20	35	84%
TOTAL S2e77	239	309	30%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS REHABILITES 2021	BRANCHEMENTS REHABILITES 2022	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	415	NC	-
PROVINOIS	67	NC	-
BASSEE-MONTOIS	126	NC	-
TOTAL S2e77	608	NC	-

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELES 2021	BRANCHEMENTS PLOMB RENOUVELES 2022	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	51	NC	-
PROVINOIS	16	NC	-
BASSEE-MONTOIS	20	NC	-
TOTAL S2e77	87	NC	-

3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2021	NB INTERVENTIONS RESEAU 2022	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	241	293	+21.6%
PROVINOIS	209	224	+7.1%
BASSEE-MONTOIS	114	58	-49.1%
TOTAL S2e77	564	575	+1.9%

ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS		DONT FUITE BRANCHEMENT		DONT FUITE EQUIPEMENT	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
NORD-EST	98	126	128	142	15	25
PROVINOIS	56	75	131	126	22	23
BASSEE-MONTOIS	32	24	49	29	33	6
TOTAL S2e77	186	225	308	297	70	54



Faits marquants 2021/2022

Concernant les interventions d'urgence, on note que le nombre de fuites augmente légèrement de 2%. Cette augmentation est observée majoritairement sur les fuites canalisations.

4 La performance technique

4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des **prélèvements de contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.

Sur la zone du Provinois, un grand projet d'envergure est en cours de réalisation (2020-2024) pour **créer un maillage sur 58 communes** et ainsi les desservir par une eau de qualité et ainsi **résoudre les problèmes actuels de qualité** d'eau : essentiellement liés aux pesticides et aux nitrates.



Pour l'exercice 2022, le taux de conformité sur les analyses microbiologiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.

Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 80%.

Les travaux de mises en conformité notamment sur la zone Provinois sont en cours avec la réalisation du maillage du TransprEAUvinois.

La 1^{ère} phase des travaux a été mise en service en 2021. Les prochaines phases suivront en 2023 suite au passage des voies SNCF à Provins.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO. CONFORMES	NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH. CONFORMES	NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES
NORD-EST	189	0	264	28
PROVINOIS	356	0	372	118
BASSEE-MONTOIS	154	0	139	2
TOTAL S2e77	699	0	775	148

4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de **périmètres de protection et leur surveillance** est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

L'**indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource** du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour 57% des captages du S2e77, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS	NOMBRE DE CAPTAGES ABANDON PREVU
NORD-EST	21	14	9	1
PROVINOIS	31	13	1	22
BASSEE-MONTOIS	15	11	4	1
TOTAL S2e77	67	38	14	24



Faits marquants 2021/2022

En 2022, il n'y a pas eu de changements par rapport à 2021. L'ensemble des procédures suivent leur cours.

Les captages **en rouge** dans les tableaux ci-dessous sont les captages qui ont pour vocation à être abandonnés dans le cadre du maillage du TransprEAUvinois du fait des problèmes de qualité. Les procédures de protection n'ont donc pas été lancées ou poursuivies.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/22	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%
	AMILLIS 2		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UDB	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUE		
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELOT LE MONT	ENQUETE PUBLIQUE	50%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	50%
	LESCHEROLLES	DUP 1979	100%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	ENQUETE PUBLIQUE	50%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDO	CERNEUX	DUP 1977	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%

Zone Budgétaire Proinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD P1	AUGERS-EN-BRIE BOURG	ARRETEE	40%
UD P2	AUGERS-EN-BRIE COËFFRIN	ARRETEE	40%
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P4	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	ARRETEE	40%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P6	CHALAUTRE-LA-PETITE	ARRETEE	40%
UD P7	CHALMAISON	ARRETEE	20%

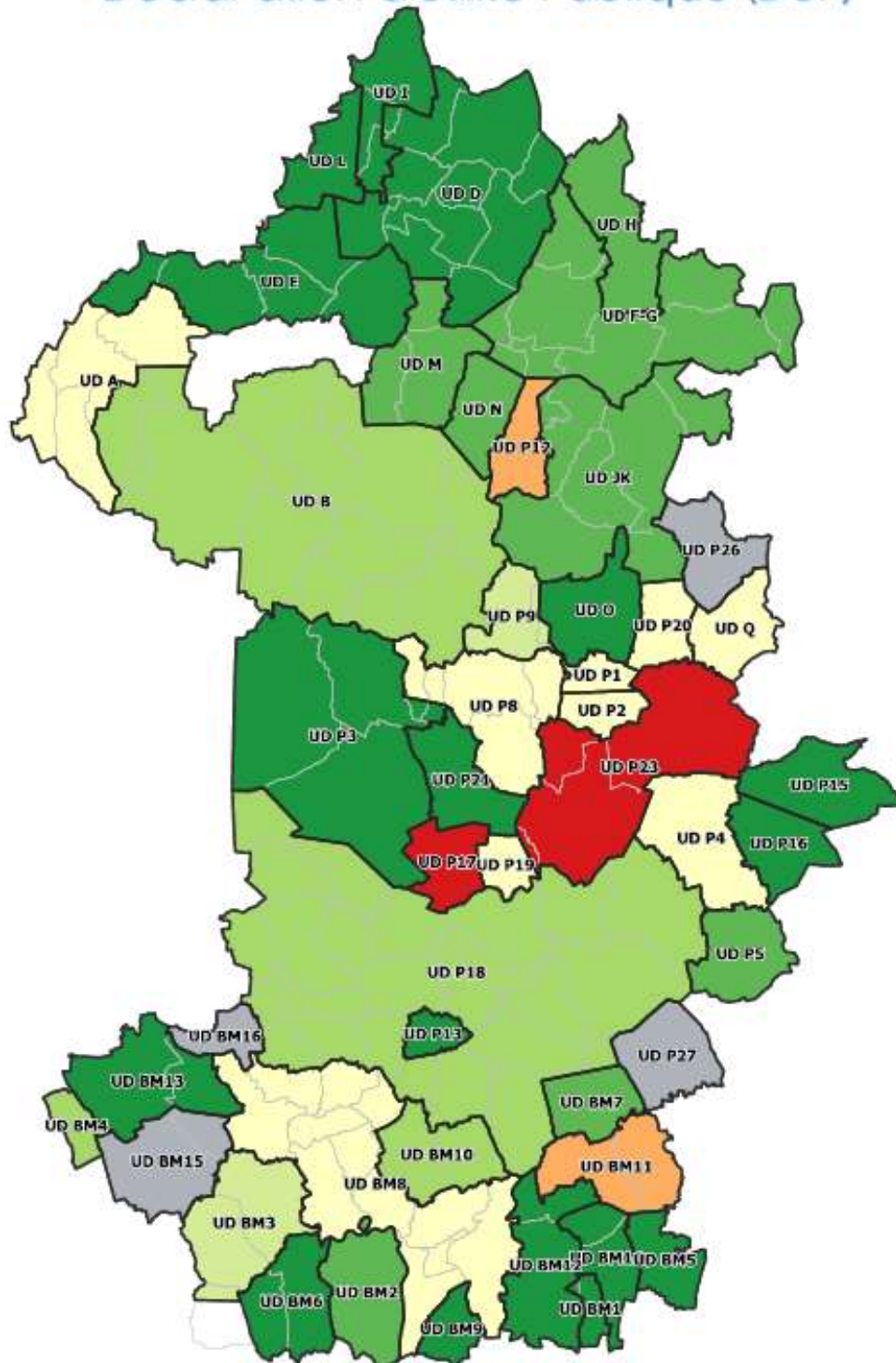
UD P8	COURCHAMP	ARRETEE	40%
UD P9	COURTACON	ARRETEE	50%
UD P10	CUCHARMOY	ARRETEE	40%
UD P11	LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	ARRETEE	40%
UD P12	COLONNES	ARRETEE	40%
	DELISLE	NON DEMARREE	0%
	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS 2	ARRETEE	40%
	LA BEGONNERIE	NON DEMARREE	0%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014 AAC en cours	100%
UD P14	LONGUEVILLE 2	DUP 1971	100%
UD P15	LOUAN 1	DUP 1981	100%
UD P16	VILLEGRUIS 2	DUP 1981	100%
UD P17	MORTERY	NON DEMARREE	0%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	60%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
UD P19	ROUILLY 1	ARRETEE	40%
UD P20	SANCY-LES-PROVINS	NON DEMARREE	40%
UD P21	SAINT-HILLIERS	DUP 1976	100%
UD P22	SAINT-LOUP-DE-NAUD	DUP 2009	100%
UD P23	VILLIERS-SAINT-GEORGES 2	NON DEMARREE	0%
UD P24	VIEUX-CHAMPAGNE	ARRETEE	40%
UD P25	VULAINES-LES-PROVINS	ARRETEE	40%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/21	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOCHES LES BRAY F1	CAPTAGE ABANDONNE	80%
	BAZOCHES LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	EN COURS	50%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	EN COURS	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	60%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	EN COURS	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%



Etat d'avancement 2022 des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte

4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet **Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points**. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
 - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
 - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
 - Localisation des autres interventions sur 10 points
 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la **zone Nord-Est**, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à **120 points** sur l'ensemble des communes de la zone.

Zone Budgétaire Provinois et Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la **zone Provinois et Bassée Montois**, le schéma directeur d'alimentation en eau potable est en cours de réalisation sur 2019-2021.

Cet outil permettra de disposer des informations patrimoniales nécessaires à l'atteinte des 120 points.



4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser **la densité d'un réseau de distribution** d'eau potable :

- ILC < 10 m³/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



L'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 en 2022 est de 7,3 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2021	ILC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6.36	6.40	0.04	Rural
PROVINOIS	8.72	8.29	-0.43	Rural
BASSEE-MONTOIS	7.70	7.58	-0.11	Rural
TOTAL S2e77	7.40	7.26	-0.14	Rural

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2021	ILC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	13.98	13.58	-0.40	Intermédiaire
UDB	5.33	6.01	0.68	Rural
UDD	9.75	10.63	0.88	Intermédiaire
UDE	5.83	5.74	-0.09	Rural
UDF-UDG	4.25	4.33	0.07	Rural
UDH	3.72	3.90	0.18	Rural
UDI	10.69	10.12	-0.57	Intermédiaire
UDJ-UDK	3.22	3.25	0.03	Rural
UDL	10.35	10.93	0.58	Intermédiaire
UDM	8.86	7.77	-1.09	Rural
UDN	9.41	8.15	-1.26	Rural
UDO	3.87	4.05	0.18	Rural
UDQ	7.26	7.40	0.13	Rural

Zone Budgétaire Proinois

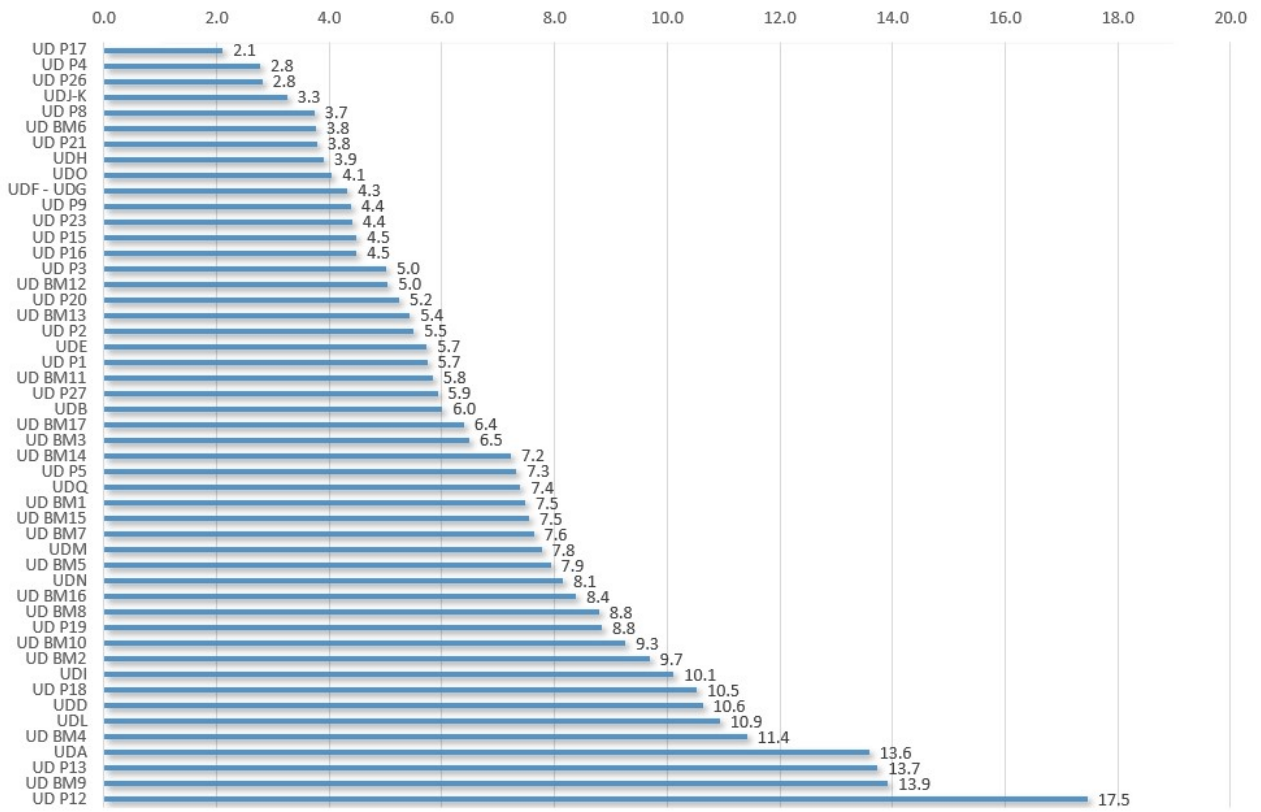
UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2021	ILC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P1	5.57	5.74	0.17	Rural
UD P2	4.45	5.50	1.05	Rural
UD P3	5.52	5.01	-0.51	Rural
UD P4	3.67	2.77	-0.90	Rural
UD P5	6.61	7.32	0.71	Rural
UD P8	3.51	3.74	0.23	Rural
UD P9	3.76	4.38	0.62	Rural
UD P12	17.12	17.46	0.34	Intermédiaire
UD P13	17.70	13.74	-3.96	Intermédiaire
UD P15	3.83	4.49	0.66	Rural
UD P16	3.83	4.49	0.66	Rural
UD P17	2.76	2.11	-0.65	Rural
UD P18	11.29	10.53	-0.77	Intermédiaire
UD P19	8.34	8.84	0.51	Rural
UD P20	5.43	5.24	-0.19	Rural
UD P21	3.80	3.79	-0.01	Rural
UD P23	4.65	4.41	-0.25	Rural
UD P26	2.98	2.81	-0.17	Rural
UD P27	5.54	5.92	0.38	Rural

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2021	ILC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	6.51	7.48	0.97	Rural
UD BM2	10.98	9.69	-1.29	Rural
UD BM3	6.24	6.49	0.24	Rural
UD BM4	15.50	11.42	-4.08	Intermédiaire
UD BM5	8.82	7.93	-0.89	Rural
UD BM6	3.65	3.77	0.12	Rural
UD BM7	8.29	7.63	-0.66	Rural
UD BM8	8.61	8.79	0.18	Rural
UD BM9	14.06	13.92	-0.14	Intermédiaire
UD BM10	9.25	9.26	0.01	Rural
UD BM11	5.60	5.84	0.24	Rural
UD BM12	5.59	5.04	-0.55	Rural
UD BM13	5.27	5.44	0.16	Rural
UD BM14	9.28	7.23	-2.06	Rural
UD BM 15	7.89	7.55	-0.34	Rural
UD BM 16	8.29	8.38	0.09	Rural
UD BM 17	8.04	6.39	-1.65	Rural

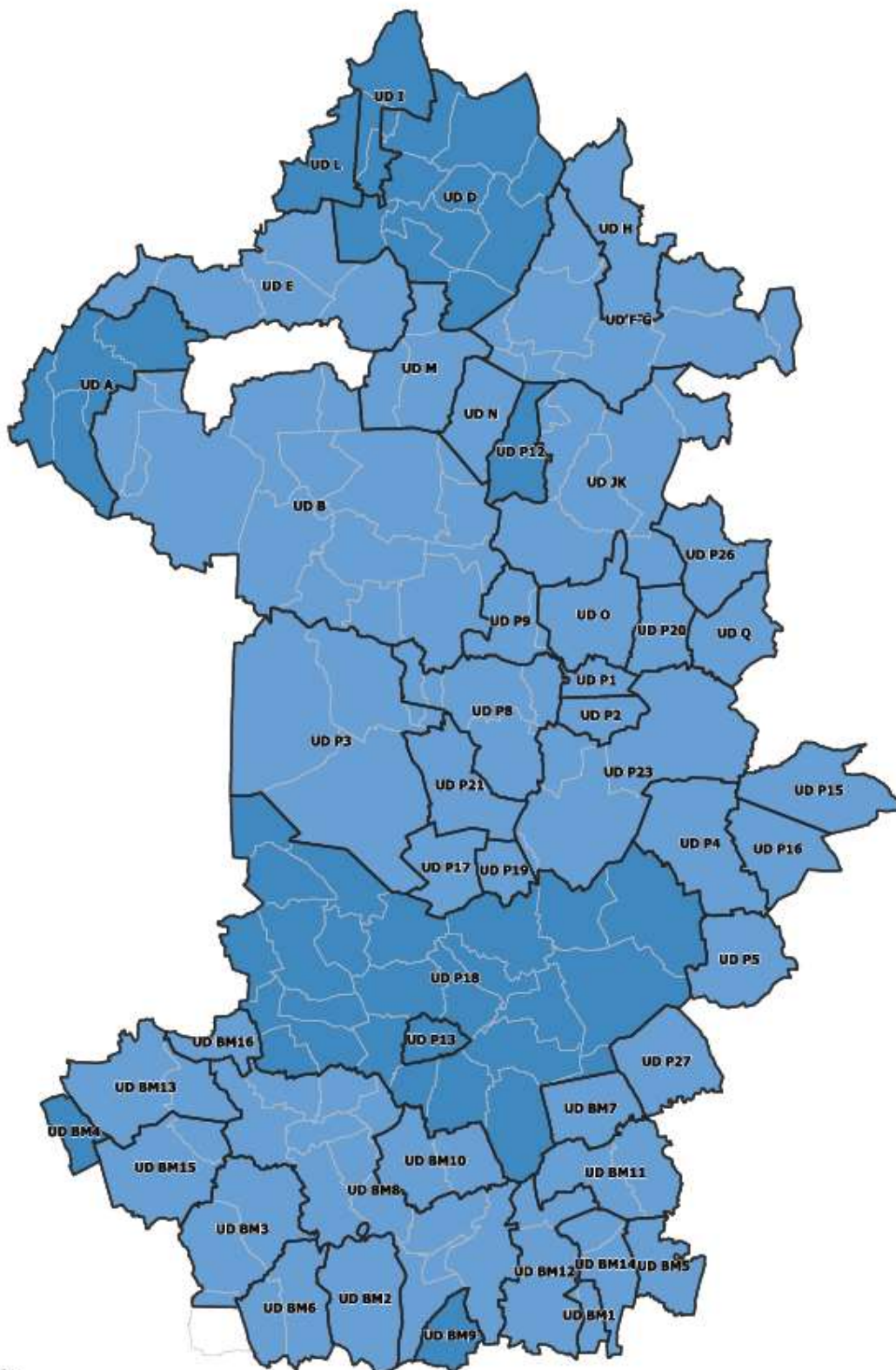


Classement par Indice Linéaire de Consommation





Indice linéaire de consommation (ILC) 2022



4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont **le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau** en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours **par les exploitants** afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son **programme pluriannuel d'investissement** en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à **lutter efficacement à la réduction des pertes en eau** et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2022, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 76,2%. Le rendement Grenelle est fixé à 66%.

Faits marquants 2021/2022

Le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 75,4% en 2021 à 76,2% en 2022.

Cette augmentation est le reflet des actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

À noter qu'une correction du rendement 2021 a été effectuée suite au constat d'une erreur sur les volumes prélevés sur la zone Provinois. En effet, suite au changement d'exploitant sur la production du TransprEAUvinois qui a eu lieu en cours d'année 2021, une erreur de transcription des volumes produits a été observée.



Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Deux seuils de rendement ont été établis :

- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à $65\% + 0,2 \times \text{ILC}$.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2021	RENDEMENT 2022	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	78.0%	77.8%	-0.2	66%
PROVINOIS	72.4%	73.8%	+1.3	67%
BASSEE-MONTOIS	76.5%	78.4%	+1.9	67%
TOTAL S2e77	75.4%	76.2%	+0.8	66%

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2021	RENDEMENT 2022	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	76.5%	75.4%	-1.1	68%
UDB	68.7%	76.7%	8.0	66%
UDD	90.9%	87.8%	-3.1	67%
UDE	84.4%	88.7%	4.3	66%
UDF-UDG	79.0%	76.3%	-2.7	66%
UDH	89.2%	90.9%	1.7	66%
UDI	89.2%	81.5%	-7.8	67%
UDJ-UDK	79.6%	78.3%	-1.3	66%
UDL	79.7%	90.9%	11.2	67%
UDM	82.3%	74.5%	-7.8	67%
UDN	95.4%	78.3%	-17.2	67%
UDO	103.8%	98.0%	-5.8	66%
UDQ	93.3%	87.7%	-5.6	66%

Faits marquants 2021/2022

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2022 démontrent une légère baisse du rendement global de la zone : 77,8% contre 78% en 2021.

Nous constatons une forte progression du rendement sur les UDB, UDL et UDE.

Pour les UDB et UDL, ces progressions sont fortement liées au programme de travaux réalisé avec notamment le renouvellement de réseau sur les communes de Beautheil-Saints, Beton-Bazoches, Leudon-en-Brie, Mauperthuis, Choisy-en-Brie et Saâcy-sur-Marne.

Pour l'UDE, cette progression est le résultat de fortes investigations pour trouver les fuites dites invisibles c'est-à-dire les fuites qui ne ressortent pas sur le domaine public mais se diffusent dans le sol.

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont légèrement en baisse entre 2021 et 2022, notamment les UDI, UDM, UDN.

Enfin, un contrôle de mesure doit être réalisé sur le compteur de production de l'UDO afin de vérifier les volumes calculés. Il semble que le compteur sous-compte engendrant un volume produit inférieur au volume livré aux abonnés du réseau.



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2021	RENDEMENT 2022	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P1	70.9%	65.8%	-5.1	66%
UD P2	96.9%	102.5%	5.7	66%
UD P3	56.7%	56.5%	-0.3	66%
UD P4	111.8%	70.7%	-41.1	66%
UD P5	70.8%	88.3%	17.5	66%
UD P8	68.0%	71.8%	3.9	66%
UD P9	91.2%	94.1%	2.9	66%
UD P12	69.3%	68.3%	-1.0	69%
UD P13	81.8%	88.7%	6.8	68%
UD P15	76.1%	86.8%	10.7	66%
UD P16	76.1%	86.8%	10.7	66%
UD P17	98.2%	95.8%	-2.3	65%
UD P18	73.0%	75.1%	2.1	67%

UD P19	72.9%	79.2%	6.3	67%
UD P20	89.2%	84.3%	-4.9	66%
UD P21	81.8%	84.7%	2.9	66%
UD P23	73.3%	60.7%	-12.6	66%
UD P26	64.7%	62.8%	-2.0	66%
UD P27	92.1%	92.3%	0.3	66%



Faits marquants 2021/2022

Sur la zone Provinois, les résultats de l'exercice 2022 démontrent une hausse du rendement global de la zone : 73,8% contre 72,4 % en 2021.

Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des études.

On note une forte hausse sur les UD suivantes du fait d'un suivi des volumes et d'une réactivité pour la réparation des fuites :

- UD P5 : cette unité représente le réseau de Chalautre-la-Grande.
- UD P15 et P16 : ces unités représentent les réseaux de Louan-Fontaine et Villegruis qui sont aujourd'hui non interconnectés.
- UD P13 : cette unité représente le réseau de Longueville.
- UD P19 : cette unité représente le réseau de Rouilly.

À l'inverse, on note une forte dégradation sur les UD suivantes où les rendements 2022 sont inférieurs au rendement Grenelle.

- UD P1 : cette unité représente le réseau de Augers-en-Brie Bourg. Cette unité présente des volumes mis en distribution très faibles. La moindre fuite engendre une chute du rendement. Cette unité reste sous surveillance des équipes et est prioritaire en cas de suspicion de fuite.
- UD P3 : comme pour les exercices précédents, cette unité est fortement impactée par le réseau d'eau de Jouy-le-Châtel. En effet, malgré la réparation de nombreuses fuites, le réseau principalement en amiante-ciment d'avant 1960 présente un état de vétusté important nécessitant des actions de renouvellement.
- UD P12 : cette unité est celle du réseau dense et semi-urbain de La Ferté-Gaucher. Ce réseau est majoritairement en Fonte des années 1940-1960. Des actions globales de renouvellements sont nécessaires.

De plus, dans le cadre de la relance du contrat de Délégation de Service Public sur l'exercice prochain, le S2e77 projette de demander aux candidats de mener une réflexion sur les étages de pression du réseau. En effet la commune est fortement vallonnée et des secteurs présentent des fortes pressions. Ces fortes pressions ont tendance à favoriser les fuites.

- UD P23 : cette unité représente le réseau de Rupéreau et Voulton. Ce réseau a la particularité d'être très éclaté avec un linéaire très important entre les différents hameaux. Le faible volume mis en distribution est fortement impacté lors d'une fuite. Cette unité reste sous surveillance des équipes et est prioritaire en cas de suspicion de fuite.
- UD P26 : cette unité est celle du réseau de Saint-Martin-du-Boschet. Le réseau d'eau majoritairement en PVC d'avant 1960 est réseau fuyard qui nécessite des opérations de renouvellement.

Enfin, un contrôle de mesure doit être réalisé sur le compteur de production de l'UD P4, commune de Beauchery-Saint-Martin, afin de vérifier les volumes calculés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2021	RENDEMENT 2022	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	59.2%	73.0%	13.8	66%
UD BM2	78.6%	72.4%	-6.2	67%
UD BM3	72.6%	73.8%	1.2	66%
UD BM4	99.6%	84.5%	-15.1	67%
UD BM5	68.3%	64.6%	-3.7	67%
UD BM6	79.9%	89.2%	9.3	66%
UD BM7	76.0%	74.8%	-1.1	67%
UD BM8	74.8%	79.8%	5.1	67%
UD BM9	88.0%	82.9%	-5.1	68%
UD BM10	69.0%	78.2%	9.2	67%
UD BM11	65.0%	87.1%	22.1	66%
UD BM12	81.2%	72.3%	-9.0	66%
UD BM13	78.0%	72.3%	-5.7	66%
UD BM14	115.5%	78.2%	-37.2	66%
UD BM 15	86.0%	81.2%	-4.7	67%
UD BM 16	78.8%	85.9%	7.1	67%
UD BM 17	119.4%	99.2%	-20.2	66%



Faits marquants 2021/2022

Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2022 démontrent une hausse du rendement global de la zone : 78,4% contre 76,5% en 2021.

Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des études.

On note une forte hausse sur les UD suivantes :



- UD BM1 : cette unité est celle de la commune de Baby. Après des investigations, un contrôle de précision du compteur de production du forage a été réalisé mi-2021. Ce contrôle a permis de mettre en évidence un sur-comptage du compteur entraînant un volume produit supérieur au volume réel. Le compteur a été changé par l'exploitant en 2021. Des valeurs cohérentes étaient attendues pour l'exercice 2022 et sont confirmées.
- UD BM11 : cette unité représente le réseau d'eau des communes de Noyen-sur-Seine et Villiers-sur-Seine. Le réseau principalement en PVC et amiante-ciment d'avant les années 1960 présente un état de dégradation important. Des fortes actions de recherches de fuite, de réparation rapide des fuites détectées a permis d'améliorer le rendement.
- UD BM6 et UD BM10 : ces unités représentent respectivement Balloy et Gravon et Les Ormes-sur-Voulzie et Everly. Ces augmentations de rendement témoignent des actions de recherches de fuite réalisées par les exploitants.

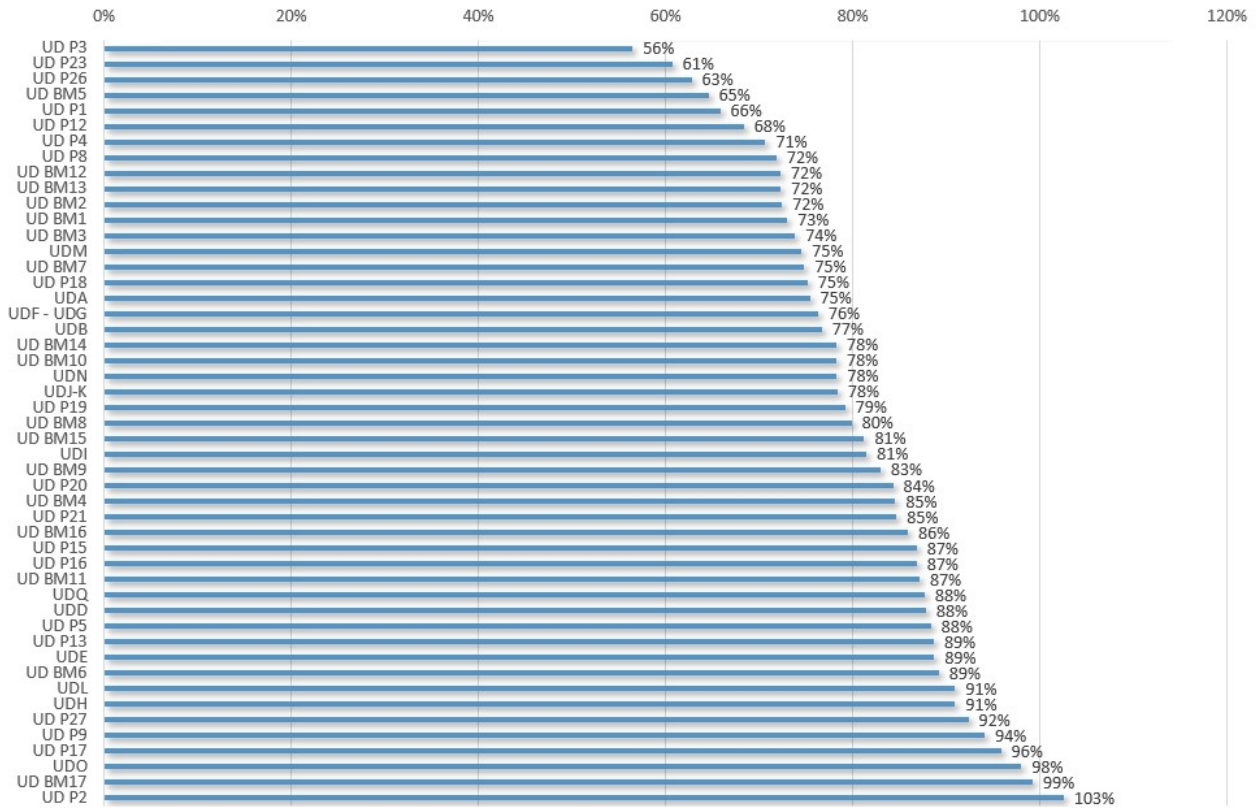
On note une légère dégradation du rendement sur les autres UD et notamment une dégradation sur l'UD BM5 où le rendement 2022 est inférieur au rendement Grenelle. Cette unité représente le réseau de la commune de Fontaine-Fourches. Malgré des travaux permettant de comptabiliser l'ensemble des volumes distribués en sortie de réservoir et de nombreuses recherches de fuite, le débit de nuit reste élevé. Une recherche de fuite de nuit est envisagée sur le prochain exercice.

Enfin, une forte diminution des rendements est observée sur les UD suivantes. Cette diminution est le résultat des contrôles des compteurs qui a permis de mettre en évidence des dérives de mesures. Les rendements 2022 sont cohérents.

- UD BM4 : cette unité représente le réseau de la commune de Coutençon. Une attention particulière sera portée sur le prochain exercice pour confirmer la baisse des volumes comptabilisés.
- UD BM14 : cette unité représente le réseau des communes de Passy-sur-Seine et Villuis.
- UD BM17 : cette unité représente le réseau de la commune de La Tombe.



Classement par rendement de réseau

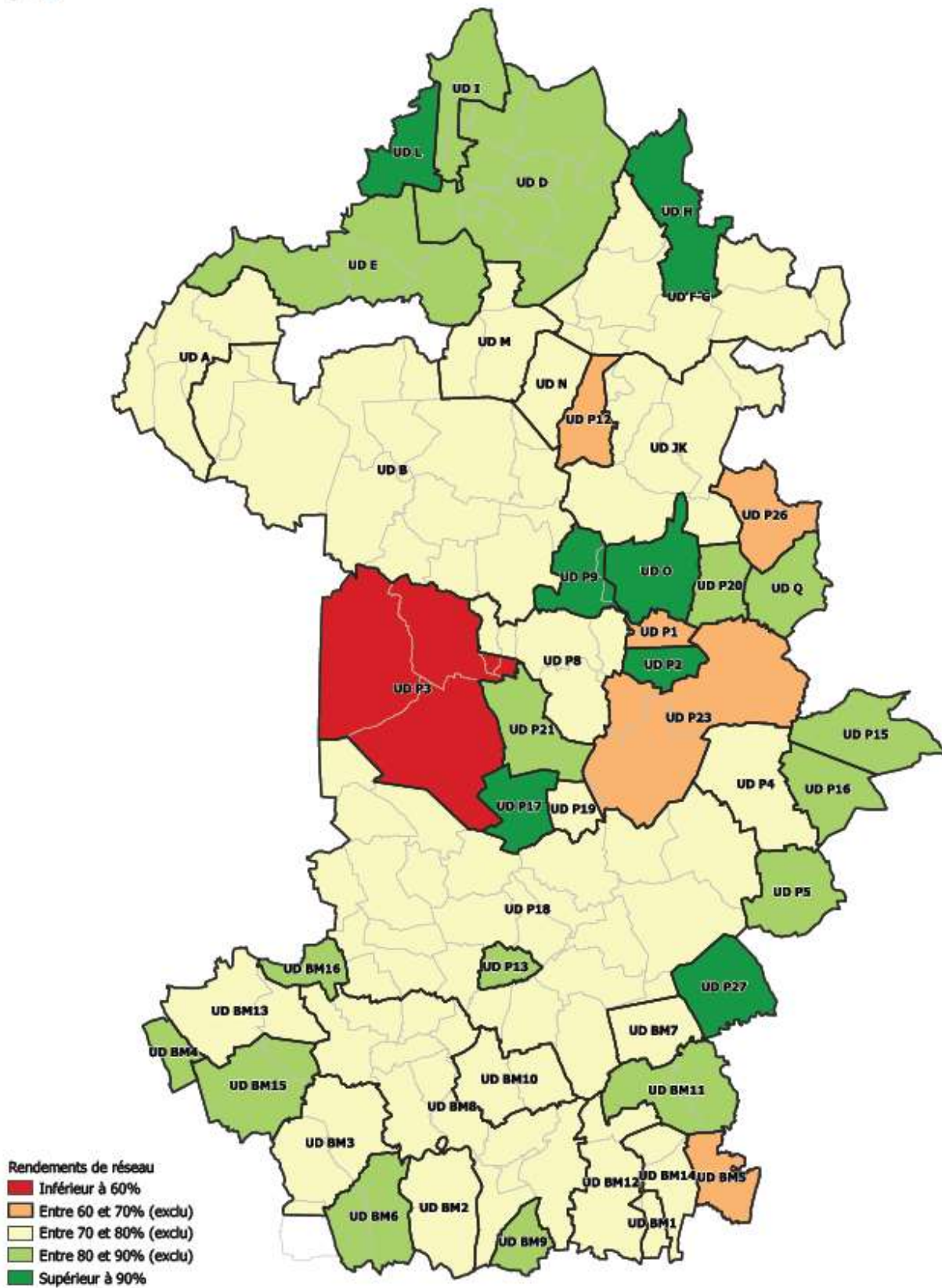




S 2 e



Rendement de réseau 2022



4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau**, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2022, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,26 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.



Faits marquants 2021/2022

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 2,42 en 2021 à 2,26 m³ par jour et par kilomètre en 2022.

Les zones Provinois et Bassée-Montois présentent une diminution de cet indicateur qui est le reflet des actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77. Cependant, l'ILP de la zone Provinois reste encore élevé pour caractériser le réseau d'eau comme ayant une performance acceptable. Les efforts sont à poursuivre sur le prochain exercice.

Une attention particulière sera portée sur la zone Nord-Est au prochain exercice pour stabiliser la performance du réseau d'eau potable.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2022	ILP 2021	ILP 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
NORD-EST	6.40	1.80	1.83	0.04	Acceptable
PROVINOIS	8.29	3.32	2.95	-0.37	Médiocre
BASSEE-MONTOIS	7.58	2.37	2.09	-0.28	Acceptable
TOTAL S2e77	7.26	2.42	2.26	-0.16	Acceptable

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2022	ILP 2021	ILP 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UDA	13.58	4.29	4.43	0.15	Acceptable
UDB	6.01	2.43	1.83	-0.60	Acceptable
UDD	10.63	0.98	1.48	0.50	Satisfaisante
UDE	5.74	1.08	0.73	-0.35	Satisfaisante
UDF-UDG	4.33	1.13	1.35	0.22	Satisfaisante
UDH	3.90	0.45	0.39	-0.06	Satisfaisante
UDI	10.12	1.29	2.30	1.01	Satisfaisante
UDJ-UDK	3.25	0.82	0.90	0.08	Satisfaisante
UDL	10.93	2.63	1.09	-1.54	Satisfaisante
UDM	7.77	1.90	2.66	0.75	Médiocre
UDN	8.15	0.45	2.26	1.81	Acceptable
UDO	4.05	-0.14	0.08	0.22	Satisfaisante
UDQ	7.40	0.52	1.04	0.52	Satisfaisante

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2022	ILP 2021	ILP 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD P1	5.74	2.28	2.98	0.70	Médiocre
UD P2	5.50	0.14	-0.14	-0.28	Satisfaisante
UD P3	5.01	4.21	3.87	-0.34	Médiocre
UD P4	2.77	-0.39	1.15	1.54	Satisfaisante
UD P5	7.32	2.73	0.97	-1.76	Satisfaisante
UD P8	3.74	1.65	1.47	-0.19	Satisfaisante
UD P9	4.38	0.36	0.28	-0.09	Satisfaisante
UD P12	17.46	7.58	8.09	0.51	Mauvaise
UD P13	13.74	3.93	1.76	-2.17	Satisfaisante
UD P15	4.49	1.20	0.68	-0.52	Satisfaisante

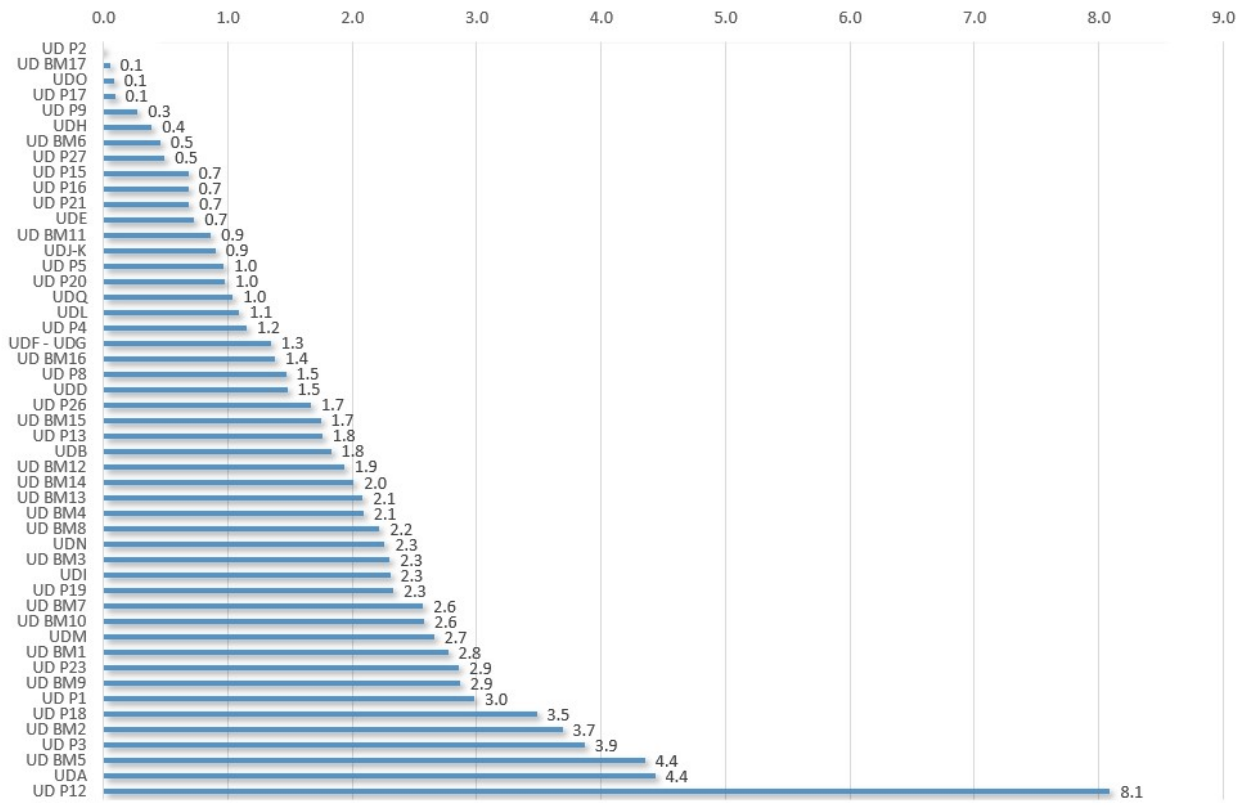
UD P16	4.49	1.20	0.68	-0.52	Satisfaisante
UD P17	2.11	0.05	0.09	0.04	Satisfaisante
UD P18	10.53	4.17	3.48	-0.69	Acceptable
UD P19	8.84	3.10	2.33	-0.77	Acceptable
UD P20	5.24	0.66	0.98	0.32	Satisfaisante
UD P21	3.79	0.84	0.69	-0.16	Satisfaisante
UD P23	4.41	1.70	2.86	1.16	Médiocre
UD P26	2.81	1.62	1.67	0.04	Acceptable
UD P27	5.92	0.48	0.49	0.01	Satisfaisante

Zone Budgétaire Bassée Montois

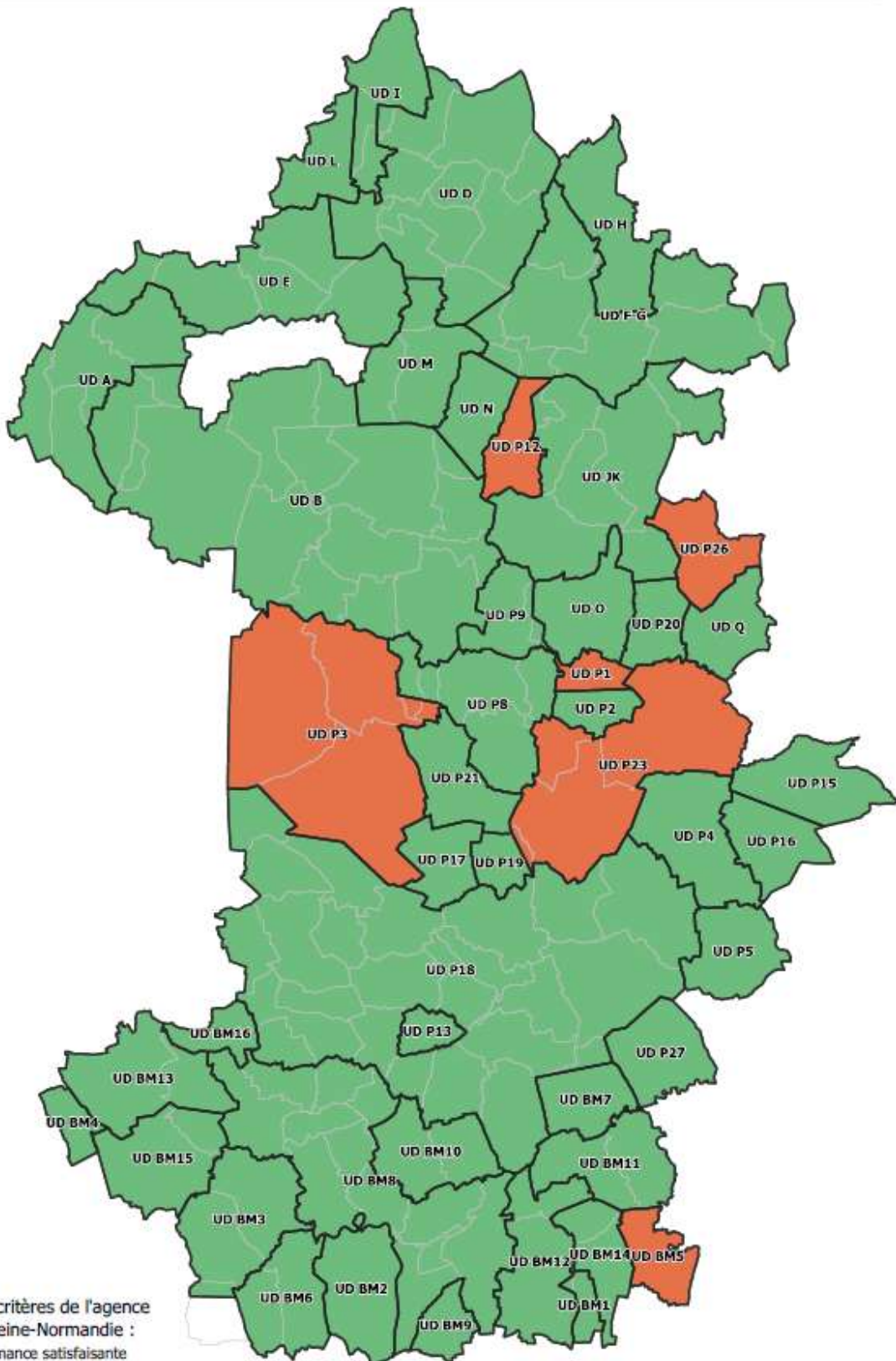
UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2022	ILP 2021	ILP 2022	EVOLUTION (EN POINTS)	PERFORMANCE
UD BM1	7.48	4.49	2.77	-1.72	Médiocre
UD BM2	9.69	2.99	3.69	0.70	Médiocre
UD BM3	6.49	2.35	2.30	-0.05	Acceptable
UD BM4	11.42	0.06	2.09	2.03	Satisfaisante
UD BM5	7.93	4.10	4.35	0.26	Mauvaise
UD BM6	3.77	0.92	0.46	-0.46	Satisfaisante
UD BM7	7.63	2.62	2.57	-0.06	Médiocre
UD BM8	8.79	2.90	2.22	-0.68	Acceptable
UD BM9	13.92	1.92	2.86	0.95	Satisfaisante
UD BM10	9.26	4.16	2.58	-1.58	Médiocre
UD BM11	5.84	3.01	0.86	-2.15	Satisfaisante
UD BM12	5.04	1.29	1.94	0.64	Acceptable
UD BM13	5.44	1.49	2.08	0.59	Acceptable
UD BM14	7.23	-1.24	2.01	3.25	Acceptable
UD BM 15	7.55	1.29	1.75	0.46	Acceptable
UD BM 16	8.38	2.23	1.38	-0.85	Satisfaisante
UD BM 17	6.39	-1.31	0.05	1.36	Satisfaisante



Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)



Indice linéaire de pertes (ILP) 2022



Selon les critères de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Performance satisfaisante
- Performance acceptable
- Performance médiocre
- Performance mauvaise



Copyright : @S2E77
Source : SNE77 - S2E77 - ©IGN 2019 - ©OSM
Auteur : S2E77 - SIG - Salim AMOKRANE - 04/09/2023

4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont **le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés** et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



Pour l'exercice 2022, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,3 m³ par jour et par kilomètre de réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2021	ILVNC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	1.84	1.86	0.02
PROVINOIS	3.42	3.05	-0.37
BASSEE-MONTOIS	2.51	2.24	-0.27
TOTAL S2e77	2.50	2.34	-0.16

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2021	ILVNC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4.36	4.47	0.10
UDB	2.47	1.85	-0.62
UDD	1.01	1.49	0.49
UDE	1.12	0.75	-0.37
UDF-UDG	1.17	1.40	0.22
UDH	0.50	0.40	-0.10
UDI	1.33	2.34	1.01
UDJ-UDK	0.86	0.91	0.05
UDL	2.70	1.12	-1.58
UDM	1.94	2.66	0.72
UDN	0.52	2.31	1.79
UDO	-0.07	0.17	0.25
UDQ	0.91	1.40	0.49

Zone Budgétaire Provinois

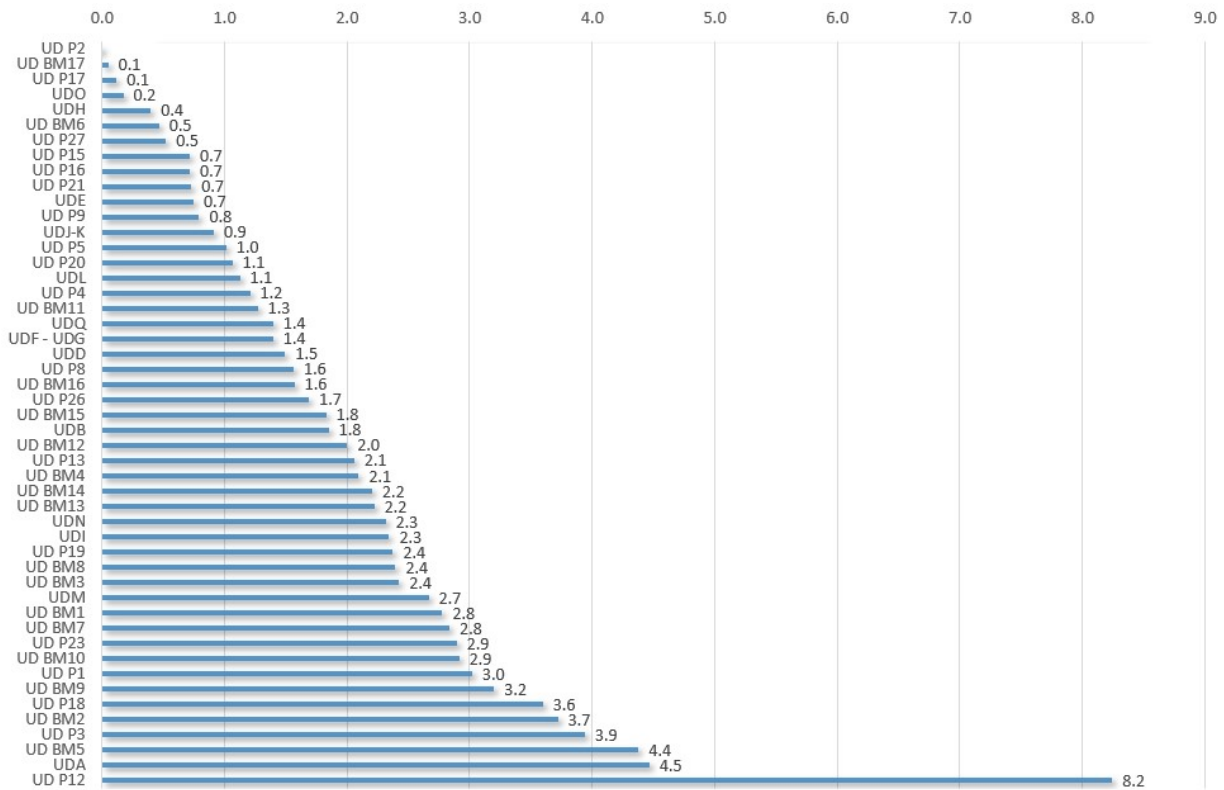
UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2021	ILVNC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P1	2.37	3.02	0.65
UD P2	0.20	-0.10	-0.30
UD P3	4.26	3.94	-0.32
UD P4	-0.34	1.21	1.54
UD P5	2.79	1.01	-1.77
UD P8	1.68	1.56	-0.11
UD P9	0.42	0.79	0.37
UD P12	7.73	8.24	0.51
UD P13	4.11	2.06	-2.05
UD P15	1.23	0.72	-0.52
UD P16	1.23	0.72	-0.52
UD P17	0.08	0.12	0.04
UD P18	4.30	3.60	-0.71
UD P19	3.22	2.37	-0.85
UD P20	0.73	1.06	0.33
UD P21	0.89	0.73	-0.16
UD P23	1.76	2.89	1.14
UD P26	1.65	1.69	0.03
UD P27	0.55	0.52	-0.03

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2021	ILVNC 2022	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	4.55	2.78	-1.78
UD BM2	3.05	3.72	0.67
UD BM3	2.47	2.42	-0.04
UD BM4	0.10	2.09	2.00
UD BM5	4.18	4.38	0.19
UD BM6	0.94	0.47	-0.48
UD BM7	2.89	2.84	-0.05
UD BM8	3.04	2.39	-0.65
UD BM9	2.26	3.20	0.94
UD BM10	4.49	2.91	-1.58
UD BM11	3.47	1.27	-2.20
UD BM12	1.35	2.00	0.65
UD BM13	1.56	2.22	0.66
UD BM14	-1.11	2.20	3.31
UD BM 15	1.38	1.83	0.45
UD BM 16	2.50	1.57	-0.93
UD BM 17	-1.31	0.05	1.36



Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)



4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Le territoire du S2e77 ayant évolué depuis 2019, cet indicateur ne peut être calculé sur 5 années.

Le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77 est calculé sur 3 ans (2020-2022) car le périmètre est constant depuis janvier 2020. Ce taux est de 0,96% en 2022.

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvelles des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUELEMENT 2021	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUELEMENT 2022	COMMENTAIRES
NORD-EST	1,18%	CALCULÉ SUR 5 ANS	1,13%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,36%	CALCULÉ SUR 3 ANS	0,40%	CALCULÉ SUR 4 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,34%	CALCULÉ SUR 1 AN	0,48%	CALCULÉ SUR 2 ANS
TOTAL S2e77	0,67%	CALCULÉ SUR 2 ANS	0,96%	CALCULÉ SUR 3 ANS

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2022, environ 10,2 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 54,4 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Provinois

Sur l'exercice 2022, environ 1 kilomètre de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 4 dernières années, environ 8 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2022, environ 0,5 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 2 dernières années, environ 1,6 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



Pour l'exercice 2022, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 5,1 interruptions pour 1 000 abonnés.

Ce taux d'occurrence est stable par rapport à l'exercice 2021, témoignant d'une non dégradation du service rendu.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2021 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2022 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	5.0	5.9	1.0
PROVINOIS	4.9	5.3	0.4
BASSEE-MONTOIS	5.4	2.8	-2.6
TOTAL S2e77	5.0	5.1	0.1

5 Le bilan de l'activité du S2e77

5.1 Bilan des études et travaux structurants

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2022, le S2e77 a renouvelé **10,2 kilomètres de réseau** et a procédé à la réhabilitation d'un ouvrage de stockage : le château d'eau des Montgets sur la commune de La Chapelle-Moutils.

Ce château d'eau de 180 m³ et 17 mètres de hauteur nécessitait une réhabilitation complète : tuyauterie, équipements d'accès et de sécurité, étanchéité intérieure et extérieure.



Zone budgétaire Provinois

Sur la zone Provinois, deux projets majeurs sont en cours.

Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable

En 2018, la Communauté de Communes du Provinois avait lancé le démarrage de son Schéma Directeur d’Alimentation en Eau Potable. Au 1^{er} janvier 2019 lors du transfert de compétence, le S2e77 a été chargé de poursuivre et mener à son terme le schéma directeur.

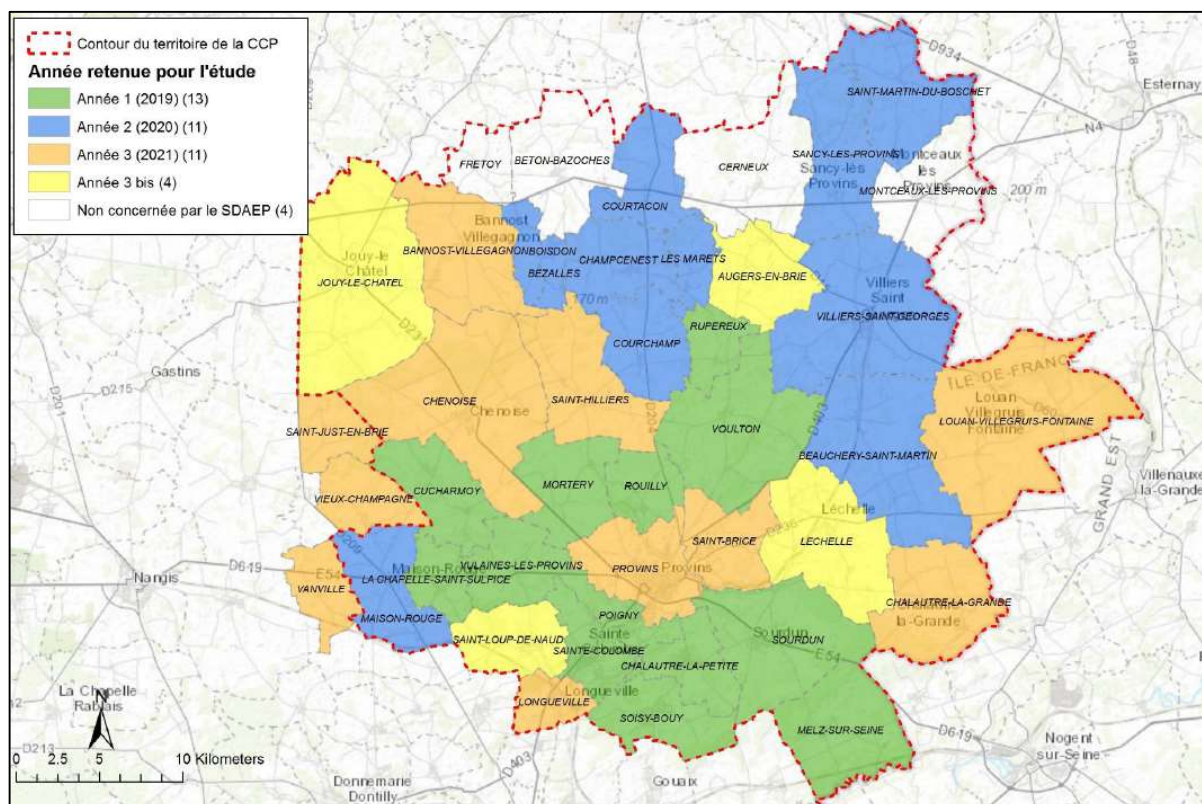
Le Schéma Directeur est un outil réglementaire de planification des investissements à réaliser pour entretenir, préserver et développer le patrimoine afin de répondre aux besoins futurs.

La réalisation d’un tel outil se décompose en 4 phases d’études :

- Phase 1 – Recueil des données, analyse des besoins, états des lieux et visites de terrain:
 - Collecte des données
 - Analyse du territoire et des réseaux d’eau potable
 - État des travaux réalisés
 - Visites des ouvrages et équipements
 - Géoréférencement des affleurants des réseaux
 - Cartographie et création du Système d’Information Géographique (SIG)
 - Analyse des besoins et des consommations actuelles
 - Étude des plans d’alerte existants plan d’alerte.
- Phase 2 – Besoins futures et modélisation :
 - Évaluation des besoins futurs
 - Constitution du modèle hydraulique et présentation du modèle
 - Campagne de mesures
 - Calage du modèle
 - Analyse du fonctionnement actuel et des capacités disponibles
 - Bilan ressources – productions / besoins.
- Phase 3 – Recherche de fuites et de CVM :
 - Sectorisation nocturne
 - Recherche de fuites
 - Modélisation et prélèvements pour recherche de Chlorure de Vinyle Monomère (CVM).
- Phase 4 – Synthèse et proposition de programmation pluriannuelle :
 - Bilan du fonctionnement des réseaux et programme pluriannuel d’investissement
 - Analyse tarifaire prospective et impact sur le prix de l’eau
 - Établissement des plans d’alerte et de secours
 - Établissement des protocoles d’exploitation durable des captages
 - Élaboration du schéma de distribution d’eau potable.

En 2022, la troisième année d'études s'est poursuivie et la 4^{ème} phase a démarré sur la totalité du périmètre. L'avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/22			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	CHALAUTRE LA PETITE, CUCHARMOY, LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE, MELZ-SUR-SEINE MORTERY, POIGNY, ROUILLY, RUPEREUX, SAINTE-COLOMBE, SOISY-BOUY, SOURDUN, VOULTON, VULAINES-LES-PROVINS	100%	100%	100%	60%
2020	BEZALLES, BEAUCHERY-SAINT-MARTIN, BOISDON, CHAMPENEST, COURCHAMP, COURTAÇON, MAISON-ROUGE-EN-BRIE, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SANCY-LES-PROVINS, VILLIERS-SAINT-GEORGES	100%	100%	100%	60%
2021	AUGERS-EN-BRIE, BANNOST-VILLEGAGNON, CHALAUTRE-LA-GRANDE, CHENOISE, JOUY-LE-CHATEL, LEHELLE, LONGUEVILLE, LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE, POIGNY, PROVINS, SAINT-BRICE, SAINT-HILLIERS, SAINT-LOUP-DE-NAUD	100%	100%	100%	60%



Interconnexion du TransprEAUvinois

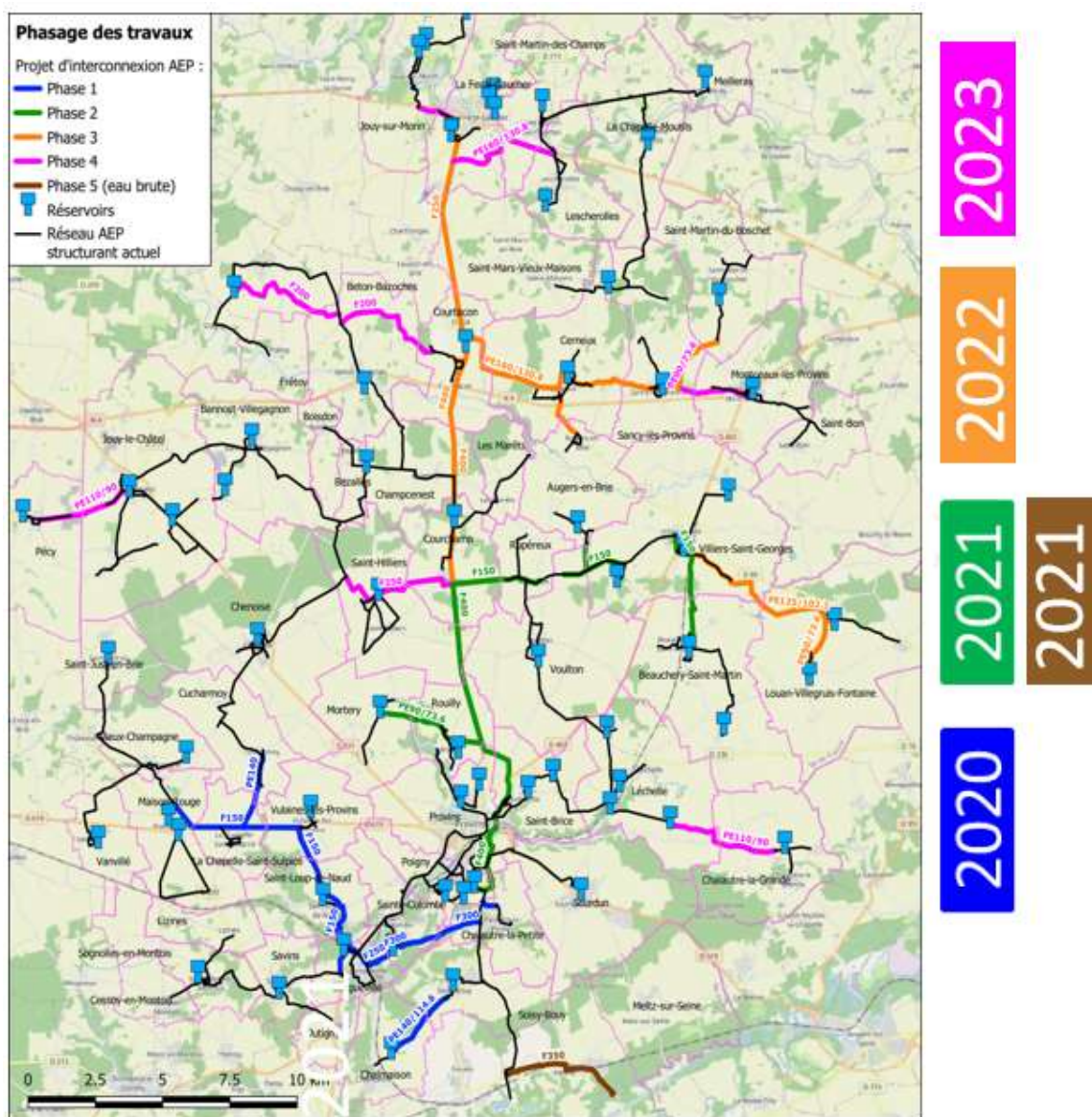
En 2012, le Syndicat du TransprEAUvinois a été créé afin d'assurer le portage technique et financier du projet d'interconnexion visant à améliorer la qualité de l'eau potable distribuée sur 58 communes de Seine-et-Marne.

Le TransprEAUvinois qui a fédéré l'ensemble des collectivités concernées, a lancé en 2017 un appel d'offre de maîtrise d'œuvre, donnant le départ de la phase active de la construction de l'interconnexion.

Au 1^{er} janvier 2019, le Syndicat du TranprEAUvinois a fusionné avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77) pour former le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77). Le S2e77 a donc repris la compétence pour la création de l'interconnexion.

Ce projet, majeur en Seine-et-Marne et concernant près de 50 000 habitants, a pour objectif de répondre aux problèmes de non-conformités de l'eau distribuée et de fournir l'eau potable en quantité suffisante pour faire face aux besoins futurs.

En 2022, le S2e77 a réalisé la 3^{ème} phase de cette interconnexion. Les travaux se poursuivent jusqu'en 2024.



Les communes concernées par la première phase de travaux (2020) et raccordées en 2021 sont au nombre de 18 soit environ 9 850 habitants : Chalautre-la-Petite, Sainte-Colombe, Longueville, Chalmaison, Savins, Sognolles-en-Montois, Jutigny, Cessoy-en-Montois, Lizines, Saint-Loup-de-Naud, Vulaines-lès-Provins, Cucharmoy, La Chapelle-Saint-Sulpice, Maison-Rouge, Vieux-Champagne, Vanvillé et Saint-Just-en-Brie.

Les communes concernées par la seconde phase des travaux (2021) sont au nombre 7 soit environ 2 780 habitants : Rouilly, Mortery, Rupéreau, Voulton, Augers-en-Brie, Villiers-Saint-Georges et Beauchery-Saint-Martin. Les travaux de pose se poursuivront sur le début 2022.

Les communes concernées par la troisième phase des travaux (2022) sont au nombre 11 soit environ 7 520 habitants : Champcenest, Courchamp, Les Marêts, Bézalles, Boisdon, La Ferté-Gaucher, Cerneux, Augers-en-Brie, Sancy-lès-Provins, Saint-Martin-du-Boschet, Louan-Villegruis-Fontaine. Les travaux de pose se poursuivront sur le début 2023.

Les travaux réalisés en 2022 représentent 40 kilomètres de canalisations y compris des ouvrages secondaires (comptages, régulation).



Zone Budgétaire Bassée Montois

En 2022, le S2e77 a renouvelé **environ 500 mètres de réseau** sur la commune de Montigny-Lencoup.

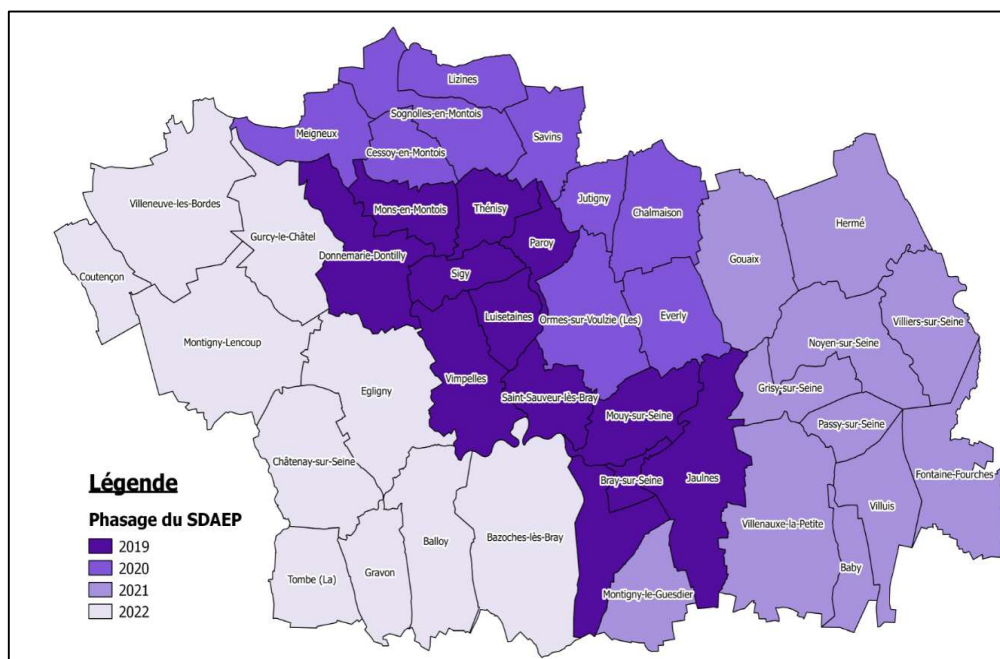
Sur la zone Bassée-Montois, deux projets majeurs ont été continué / réalisé sur 2022.

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Sur la zone Bassée-Montois, le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, lancé en 2018 par la Communauté de Communes Bassée Montois se poursuit et est piloté par le S2e77 suite au transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020. Il est décomposé selon les 4 mêmes phases d'études.

En 2022, la troisième année d'études s'est poursuivie et la 4^{ème} phase a démarré sur la totalité du périmètre. L'avancement est synthétisé ci-après.

ANNEE D'ETUDE	COMMUNES CONCERNEES	AVANCEMENT AU 31/12/22			
		PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	PHASE 4
2019	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	100%	100%	100%	60%
2020	CESSOY-EN-MONTOIS, CHALMAISON, EVERLY, JUTIGNY, LES ORMES SUR VOULZIE, LIZINES, MEIGNEUX, SAVINS, SOGNOLLES-EN-MONTOIS	100%	100%	100%	60%
2021/2022	BABY, BALLOY, BAZOCHES-LES-BRAY, CHATENAY-SUR-SEINE, COUTENCON, EGLIGNY, FONTAINE-FOURCHES, GOUAIX, GRAVON, GRISY-SUR-SEINE, GURCY-LE-CHATEL, HERME, LA TOMBE, MONTIGNY-LE-GUESDIER, MONTIGNY-LENCOUP, NOYEN-SUR-SEINE, PASSY-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE, VILLENAUXE-LA-PETITE, VILLENEUVE-LES-BORDES, VILLUIS	100%	100%	100%	60%



L'interconnexion de secours pour les communes des Ormes-sur-Voulzie et Everly

Proposée dans le Schéma Départemental de Secours du Département de Seine-et-Marne, l'interconnexion de secours pour les communes des Ormes-sur-Voulzie et Everly sur environ 3,4 kilomètres a été réalisée.

Cette interconnexion est réalisée depuis le réseau de transport du Bas Montois desservant déjà 12 communes de Bassée-Montois.

Les communes des Ormes-sur-Voulzie et Everly sont alimentées par un forage disposant d'une usine de traitement pour les pesticides et les nitrates. L'usine de traitement ainsi que le château d'eau alimentant les deux communes nécessitent des opérations de réhabilitation. L'interconnexion est nécessaire pour démarrer ces opérations et assurée l'alimentation des deux communes pendant les travaux.



5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2022, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de renouvellement en parallèle du maillage TransprEAUvinois à Cerneux	2022	260 000 €
Renouvellement – BEAUTHEIL-SAINTS- Bourg	2022	872 000 €
Renouvellement – MAUPERTHUIS – RD15 rue du Parc	2022	362 000 €
Renouvellement – SAINT-AUGUSTIN – Moulinet	2022	573 000 €
Renouvellement – BETON-BAZOCHEs – RN4	2022	825 000 €
Renouvellement – DOUE - Bourg	2022/2023	1 802 000 €
Renouvellement – CHOISY-EN-BRIE – La Boulois	2022	465 000 €
Renouvellement – MONTENILS – RD215	2022	239 000 €
Renouvellement – LEUDON - RD 75	2022/2023	565 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Maillage du TransprEAUvinois	2022	14 154 000 €
Travaux de renouvellement en parallèle du maillage TransprEAUvinois à Champcenest, Courchamp, Les Marêts	2022	185 000 €
Renouvellement – JUTIGNY- Rue de l'Eglise	2022	506 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2022	75 000 €
Maillage du TransprEAUvinois	2022	14 154 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Interconnexion de secours – LES ORMES-SUR-VOULZIE	2022/2023	974 000 €
Extension – DONNEMARIE-DONTILLY - SDIS	2022	30 000 €
Renouvellement – MONTIGNY-LENCOUP – Rue André Chenier	2022	250 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2022	50 000 €

5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2022, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation du Château d'Eau de Montdauphin	2022/2023	361 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – Commune de La Celle-sur-Morin	2022	20 250 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Rebais	2022	23 250 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau du Bourg – Commune de La Chapelle-Moutils	2022	38 250 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Saint-Denis-lès-Rebais	2022	38 250 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Chameaux – Commune de Jouy-sur-Morin	2022	55 250 €
Réhabilitation de Stations-Surpresseurs	2022	90 000 €

Zone Budgétaire Proinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Bézalles	2022	17 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs – Commune de Longueville	2022	32 000 €
Réhabilitation hydraulique pour la réhabilitation des réservoirs Les Colonnes – Commune de La Ferté-Gaucher	2022	6 000 €
Provisions pour urgences	2022	50 000 €
Provisions pour urgences	2022	50 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTE SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Grottes – Commune de Donnemarie-Dontilly	2022	21 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Noyen-sur-Seine	2022	4 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Baby	2022	18 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Gurcy-le-Châtel	2022	17 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau – Commune de Coutençon	2021	17 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du forage Commune de Noyen-sur-Seine	2021	20 000 €
Provisions pour urgences	2022	20 000 €

5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de **Déclarations d'Utilité Publique** (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de **l'Aire d'Alimentation du Captage** d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

Aire d'Alimentation de Captage

Suite au nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent **58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77**. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires.

Les captages particulièrement sensibles aux pollutions diffuses, dont certains sont classés prioritaires, font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2022, sur le territoire du S2e77, on dénombre **23 Aires d'Alimentation de Captages** (AAC).

Les démarches AAC sont à différents paliers d'avancement selon les captages. Pour la plupart, la phase d'études pour la délimitation de l'AAC, l'élaboration du DTMP et du plan d'action s'achève, et une deuxième phase doit être enclenchée avec la mise en œuvre de ces plans d'actions et la délimitation des ZPA. D'autres AAC sont en attente en fonction des futures conclusions des rapports d'hydrogéologue agréé des DUP.

L'avancement au 31 décembre 2022 est le suivant.

CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AULNOY	X	X	X	X	X
DAGNY-BANNOST	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE (CHAMP CAPTANT)	X	X	X	X	X
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
COULOMMIERS (SAINT-OUEN ET LUTECIEN)	X	X	X	X	X
SAINT-REMY-LA-VANNE ET JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELOT	X	X	X	X	X
JAULNES	X	X	EN COURS		
BAZOCHES-LES-BRAY	X	X	EN COURS		
LONGUEVILLE	X	X	EN COURS		
HERMÉ	X	EN COURS			
MONTCEAUX-LES-PROVINS	X	ATTENTE DUP			
NOYEN-SUR-SEINE (COMMUNAL)	X	ATTENTE DUP			
VILLIERS SUR SEINE	X	ATTENTE DUP			
SAINT-HILLIERS	X	RETRAIT CLASSIFICATION SENSIBLE SDAGE			

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie) et une AAC portée par Nangis (Nangis). Trois d'entre elles sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers (Saint-Ouen et Lutécien). L'animation est cependant portée par le S2e77.

Quinze AAC sont portées par le S2e77 : Dagny-Bannost, Doue, Hondevilliers, Les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine (champ captant et communal), Villiers-sur-Seine, Saint-Rémy-La-Vanne et Jouy-sur-Morin, Verdelot, Jaulnes, Bazoches-lès-Bray, Longueville, Hermé, Montceaux-lès-Provins et Saint Hilliers. Cette dernière AAC ne sera pas concrétisée en plan d'actions car le captage est sorti de la classification sensible du SDAGE de l'AESN.

Bilan 2022 du Contrat Territorial Eau et Climat

La protection des captages sensibles et prioritaires face aux pollutions diffuses fait l'objet d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). La Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France, mandatée par le S2e77, a mis en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le terrain. Des réunions, des visites et des présentations d'itinéraires techniques ont été organisées, permettant ainsi de sensibiliser un total de **62 exploitations sur l'ensemble de nos neuf Zones Prioritaires d'Actions (ZPA)**. **Cela représente 12,1% des exploitants agricoles et 13,9% de la surface de ces zones**. Chaque animation a été réfléchi pour le territoire et mutualisée entre les ZPA pour toucher le plus d'exploitants possibles.

La poursuite des quatre réseaux azote a permis d'accumuler des données sur plusieurs années, permettant de comprendre le fonctionnement des nitrates dans les sols et in fine dans les nappes phréatiques. Le **réchauffement climatique** a un impact significatif sur les pratiques agricoles et l'utilisation d'engrais. Si les hivers doux se maintiennent, cela entraînera une consommation accrue de l'azote par les plantes et pourrait nécessiter une adaptation des méthodes d'épandage. Les agriculteurs apprécient grandement la diffusion des résultats issus de ces réseaux azote. Parmi les autres éléments de réussite se trouve aussi la création du **Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC Est 77)**, porté par le S2e77, la formation sur la résistance aux herbicides des plantes, de même que les réunions hydrogéologiques à Aulnoy et Doue. Comme l'an passé, le S2e77 a également participé au forum **« Agriculture et Alimentation »** à Donnemarie-Dontilly où un stand et un atelier pour les élèves ont été animés.

En 2022, **76 des 132 communes du S2e77 sont en Zéro-Phyto dont 38 sur 60 dans les ZPA**. L'association AQUI'Brie poursuit la compilation de données sur l'état de la ressource. Un document a été produit, que vous trouverez sur le site du S2e77. Il permet de **résumer les analyses d'eau souterraines** des dix dernières années afin de suivre les évolutions de la qualité des eaux.

En 2022, comme l'année précédente, la sensibilisation à **l'agriculture biologique (AB)** a rencontré des difficultés au vu des conditions de marché. Au moins une déconversion est prévue pour 2023. Malgré son importance pour la préservation de l'eau souterraine, l'AB connaît actuellement plus de régressions que de développements. Dans ce contexte, le PAEC Est 77 peut aider les agriculteurs à opter pour l'AB via des aides spécifiques. A ce jour, dix agriculteurs ont saisi cette opportunité.

Sur notre territoire, l'engagement des acteurs agricoles dans les initiatives collectives est relativement élevé par rapport à d'autres secteurs. Les agriculteurs montrent un réel investissement et un intérêt pour la préservation des ressources. Cependant, le recours aux conseils individuels dispensés par notre prestataire n'est pas privilégié. Il est donc actuellement envisagé de fournir les informations par le biais du **Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP)**. Lors de ces réunions obligatoires, une attention particulière sera accordée aux leviers agronomiques pouvant contribuer à la préservation des captages d'eau potable sur le territoire du S2e77.

6 Tarification de l'eau et recettes du service

6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

6.2 Le prix de l'eau potable

6.2.1 [La facture 120 m3](#)

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

6.2.2 [Décomposition du prix de l'eau potable](#)

Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m3 est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.

6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2022 ont été appliqués au 01/02/2022.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2021 et 2022 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST

COMMUNES EN REGIE	2021 Part variable / M3	2022 Part variable / M3	Variation en valeur
AMILLIS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
AULNOY	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BASSEVELLE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BEAUTEUIL - SAINTS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BELLOT	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BETON-BEZOCHE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BOITRON	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
BUSSIÈRES	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
CERNEUX	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
CHAILLY-EN-BRIE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
CHARTRONGES	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
CHEVRU	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
CHOISY-EN-BRIE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
DAGNY	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
DOUE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
FAREMOUTIERS	2,7500 €	2,6250 €	-0,1250 €
FRETOY LE MOUTIER	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
GIREMOUTIERS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
HONDEVILLIERS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
JOUY-SUR-MORIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,7500 €	2,6250 €	-0,1250 €
LA-CHAPELLE-MOUTILS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
LA-TRETOIRE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
LESCHEROLLES	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
LEUDON-EN-BRIE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MAROLLES-EN-BRIE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MAUPERTHUIS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MEILLERAY	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MONTCEAUX LES PROVINS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MONTDAUPHIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MONTENILS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MONTOLIVET	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
MOUROUX	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ORLY-SUR-MORIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
POMMEUSE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
REBAIS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
SAACY-SUR-MARNE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
SABLONNIÈRES	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-AUGUSTIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-BARTHELEMY	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-CYR-SUR-MORIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-GERMAIN-SOUS-DOUE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-LEGER	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-MARS-VIEUX-MAISONS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-OUEN-SUR-MORIN	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
ST-SIMEON	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
VERDELOT	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,7500 €	2,8000 €	0,0500 €

ZONE PROVINOIS

COMMUNES EN REGIE	2021 Part variable / M3	2022 Part variable / M3	Variation en valeur
AUGERS-EN-BRIE	1,5791 €	1,9291 €	0,3500 €
BEZALLES	0,8363 €	1,1863 €	0,3500 €
BOISDON	0,8363 €	1,1863 €	0,3500 €
CHALAUTRE-LA-PETITE	0,7000 €	1,0500 €	0,3500 €
CHAMPENEST	0,8363 €	1,1863 €	0,3500 €
CHENOISE	1,3277 €	1,6777 €	0,3500 €
COURCHAMP	0,8363 €	1,1863 €	0,3500 €
COURTACON	0,7352 €	1,0852 €	0,3500 €
CUCHARMOY	2,4500 €	2,6260 €	0,1760 €
LA-CHAPELLE ST SULPICE	1,4512 €	1,8012 €	0,3500 €
LES-MARETS	0,8363 €	1,1863 €	0,3500 €
MELZ-SUR-SEINE	2,0777 €	2,4277 €	0,3500 €
MORTERY	1,1211 €	1,4711 €	0,3500 €
ROUILLY	0,8438 €	1,1938 €	0,3500 €
RUPEREUX	2,2313 €	2,5813 €	0,3500 €
SANCY-LES-PROVINS	0,7000 €	1,0500 €	0,3500 €
STE-COLOMBE	1,5811 €	1,9311 €	0,3500 €
ST-LOUP-DE-NAUD	2,0409 €	2,3909 €	0,3500 €
ST-MARTIN-DU-BOSCHET	1,1180 €	1,4680 €	0,3500 €
VOULTON	2,2313 €	2,5813 €	0,3500 €
VULAINES-LES-PROVINS	1,0483 €	1,3983 €	0,3500 €
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	2,0500 €	2,4000 €	0,3500 €
SOISY-BOUY	1,6500 €	2,0000 €	0,3500 €

ZONE BASSEE MONTOIS

COMMUNES EN REGIE	2021 Part variable / M3	2021 Part variable / M3	Variation en valeur
BABY	0,7163 €	1,0663 €	0,3500 €
BALLOY	0,6500 €	1,0000 €	0,3500 €
BAZOCHE LES BRAY	0,6500 €	1,0000 €	0,3500 €
COUTENCON	0,6500 €	1,0000 €	0,3500 €
FONTAINE FOURCHES	1,1272 €	1,4772 €	0,3500 €
GRAVON	0,6500 €	1,0000 €	0,3500 €
GRISY SUR SEINE	1,8500 €	2,2000 €	0,3500 €
GURCY LE CHATEL	0,6500 €	1,0000 €	0,3500 €
LA TOMBE	0,1500 €	0,5000 €	0,3500 €
LUISETAINES	1,9000 €	2,2500 €	0,3500 €
MEIGNEUX	1,4600 €	1,8100 €	0,3500 €
MONS EN MONTOIS	2,0500 €	2,4000 €	0,3500 €
NOYEN SUR SEINE	0,7800 €	1,1300 €	0,3500 €
PASSY SUR SEINE	1,2500 €	1,6000 €	0,3500 €
SIGY	2,3200 €	2,6700 €	0,3500 €
VILLIERS SUR SEINE	1,2382 €	1,5882 €	0,3500 €

COMMUNES EN DSP	2021		2022		Variation
	PV/m3	PV/m3	PV/m3	PV/m3	
BANNOST-VILLEGAGNON	1,3000 €	1,6500 €	1,6500 €	0,3500 €	
BEAUCHERY-ST-MARTIN	1,5800 €	1,9300 €	1,9300 €	0,3500 €	
CESSOY-EN-MONTOIS	2,3510 €	2,3900 €	2,3900 €	0,0390 €	
CHALAUTRE LA GRANDE	1,5575 €	1,9075 €	1,9075 €	0,3500 €	
CHALMAISON	1,7500 €	2,1000 €	2,1000 €	0,3500 €	
JUTIGNY	2,3510 €	2,3900 €	2,3900 €	0,0390 €	
JOUY-LE-CHATEL	2,4000 €	2,5200 €	2,5200 €	0,1200 €	
LA-FERTE-GAUCHER	1,5600 €	1,9100 €	1,9100 €	0,3500 €	
LECHELLE	1,0000 €	1,1500 €	1,1500 €	0,1500 €	
LONGUEVILLE	0,9500 €	1,3000 €	1,3000 €	0,3500 €	
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	1,3000 €	1,6500 €	1,6500 €	0,3500 €	
LIZINES	2,3510 €	2,3900 €	2,3900 €	0,0390 €	
POIGNY	1,6922 €	2,0422 €	2,0422 €	0,3500 €	
PROVINS	1,7857 €	2,1357 €	2,1357 €	0,3500 €	
SAVINS	2,3510 €	2,3900 €	2,3900 €	0,0390 €	
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	2,3510 €	2,3900 €	2,3900 €	0,0390 €	
SOURDUN	0,8433 €	1,1933 €	1,1933 €	0,3500 €	
ST-BRICE	1,2402 €	1,5902 €	1,5902 €	0,3500 €	
ST-HILLIERS	1,9501 €	2,3001 €	2,3001 €	0,3500 €	
ST-JUST-EN-BRIE	2,2546 €	2,0900 €	2,0900 €	-0,1646 €	
VANVILLE	2,2000 €	2,3900 €	2,3900 €	0,1900 €	
VIEUX-CHAMPAGNE	1,0049 €	1,3549 €	1,3549 €	0,3500 €	
VILLIERS-ST-GEORGES	1,5000 €	1,8500 €	1,8500 €	0,3500 €	

COMMUNES EN DSP	2021		2022		Variation
	PV/m3	PV/m3	PV/m3	PV/m3	
BRAY SUR SEINE	0,6044 €	0,9544 €	0,9544 €	0,3500 €	
CHATENAY SUR SEINE	0,7467 €	1,0967 €	1,0967 €	0,3500 €	
DONNEMARY DONTILLY	1,3539 €	1,7039 €	1,7039 €	0,3500 €	
EGLIGNY	0,7467 €	1,0967 €	1,0967 €	0,3500 €	
EVERLY	0,6800 €	1,0300 €	1,0300 €	0,3500 €	
GOUAIX	1,0100 €	1,3600 €	1,3600 €	0,3500 €	
HERME	1,2913 €	1,6413 €	1,6413 €	0,3500 €	
JAULNES	0,6044 €	0,9544 €	0,9544 €	0,3500 €	
LES ORMES SUR VOULZIE	1,0500 €	1,4000 €	1,4000 €	0,3500 €	
MONTIGNY LE GUESDIER	0,5331 €	0,8831 €	0,8831 €	0,3500 €	
MONTIGNY LENCOUPE	0,3500 €	0,7000 €	0,7000 €	0,3500 €	
MOUSSEAUX LES BRAY	0,6044 €	0,9544 €	0,9544 €	0,3500 €	
MOUY SUR SEINE	0,6044 €	0,9544 €	0,9544 €	0,3500 €	
PAROY	1,7200 €	1,8480 €	1,8480 €	0,1280 €	
St SAUVEUR LES BRAY	0,6044 €	0,9544 €	0,9544 €	0,3500 €	
THENISY	0,7839 €	0,6630 €	0,6630 €	-0,1209 €	
VILLENAUXE LA PETITE	0,8487 €	1,1987 €	1,1987 €	0,3500 €	
VILLENEUVE LES BORDES	0,7507 €	1,1007 €	1,1007 €	0,3500 €	
VILLUIS	0,5159 €	0,8659 €	0,8659 €	0,3500 €	
VIMPELLES	1,3700 €	1,7200 €	1,7200 €	0,3500 €	

6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2022 EN €	EXERCICE 2021 EN €
REVERSEMENTS REGIE	6 269 867	870 614	295 702	7 436 183	7 349 191
REVERSEMENTS DSP		2 632 354	890 144	3 522 498	2 702 986
AUTRES VENTES D'EAU		264 871	2 308	267 179	73 483
TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENDE D'EAU	6 269 867	3 767 839	1 188 154	11 225 860	10 125 660

6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2022	Exercice 2021
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	7 170 214 €	7 292 419 €

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2022	Exercice 2021
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	15 404 818 €	22 247 460 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2022	Exercice 2021
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 498 331 €	1 007 346 €

6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2021	10 546,00	16 326,00	4 487,00	31 359,00
2022	16 054,00	42 956,00	10 278,00	69 288,00

6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		10 102 784	8 732 979
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	630 466	572 452
	En intérêts	208 809	238 034

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		23 113 337	15 227 098
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	809 341	447 860
	En intérêts	263 433	95 165

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS		EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)		2 247 498	1 413 885
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	166 116	139 317
	En intérêts	46 603	60 737

Le taux de désendettement est le suivant.

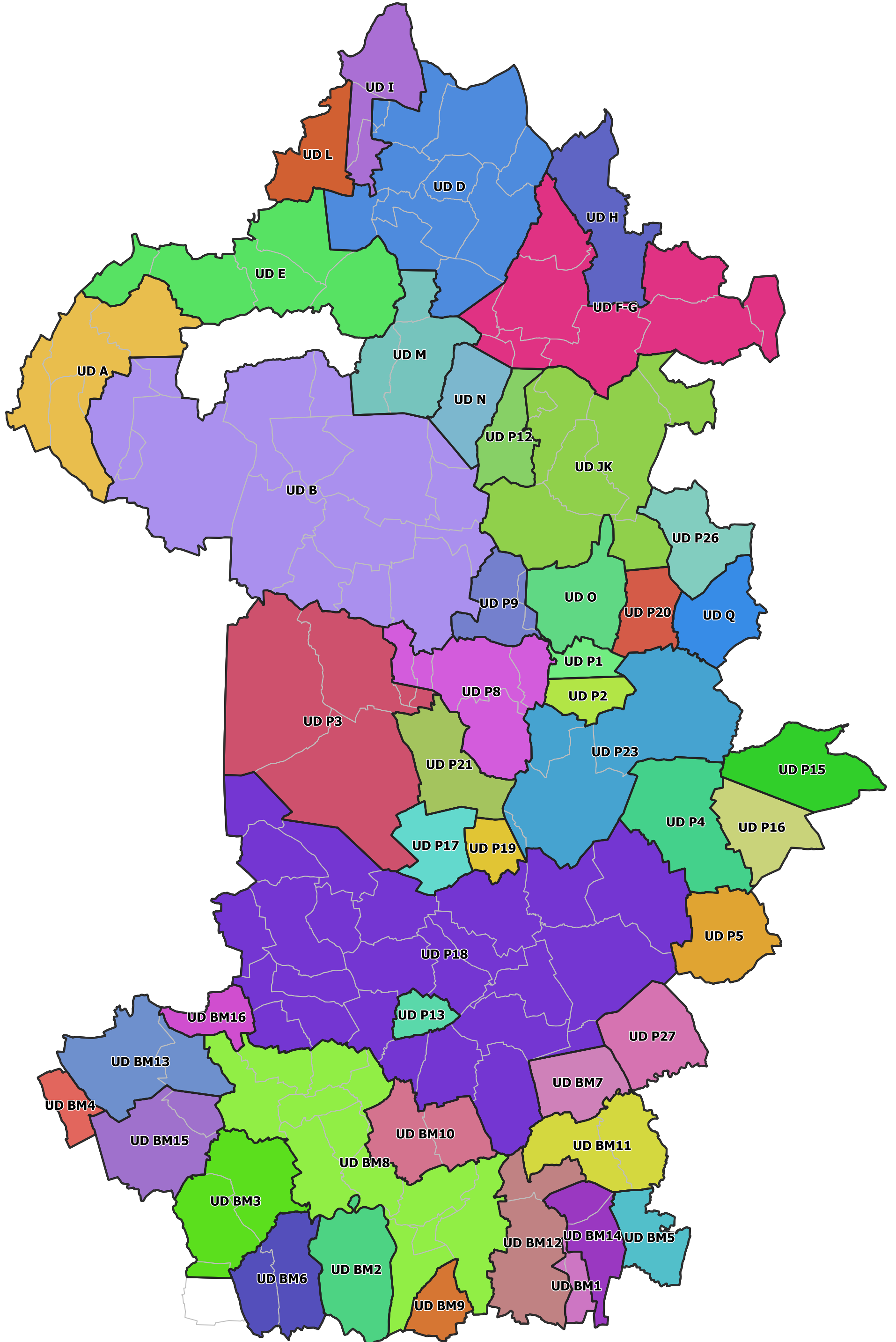
TAUX DE DESENETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2021	1,47	7,88	1,98	2,96
2022	1,83	11,63	2,46	4,22

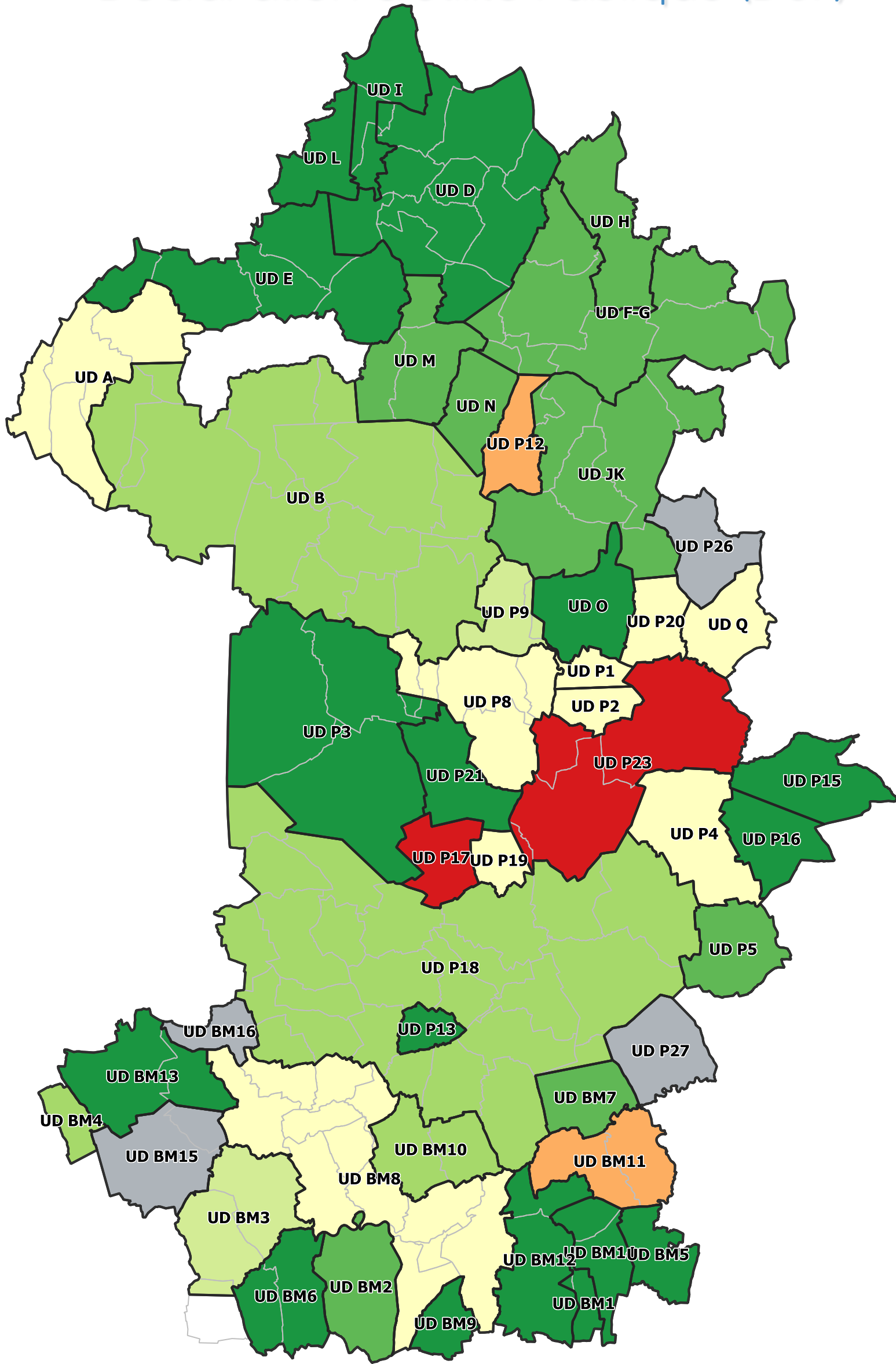
Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE

6.4 Amortissements


AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2021	1 425 829	1 055 154	546 345	3 027 328
2022	1 516 448	1 089 791	537 081	3 143 320

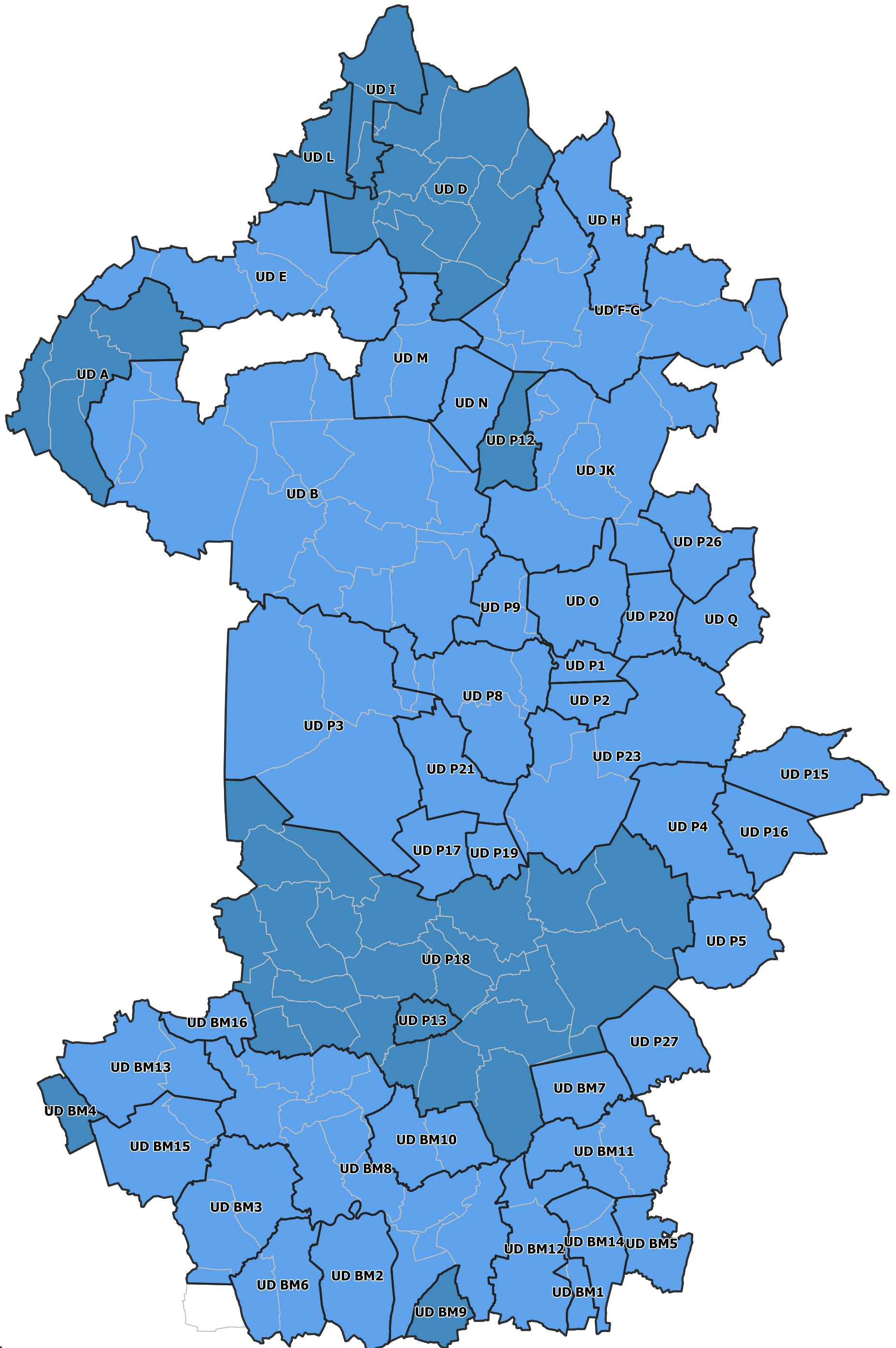




- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
- NC : Non concerné

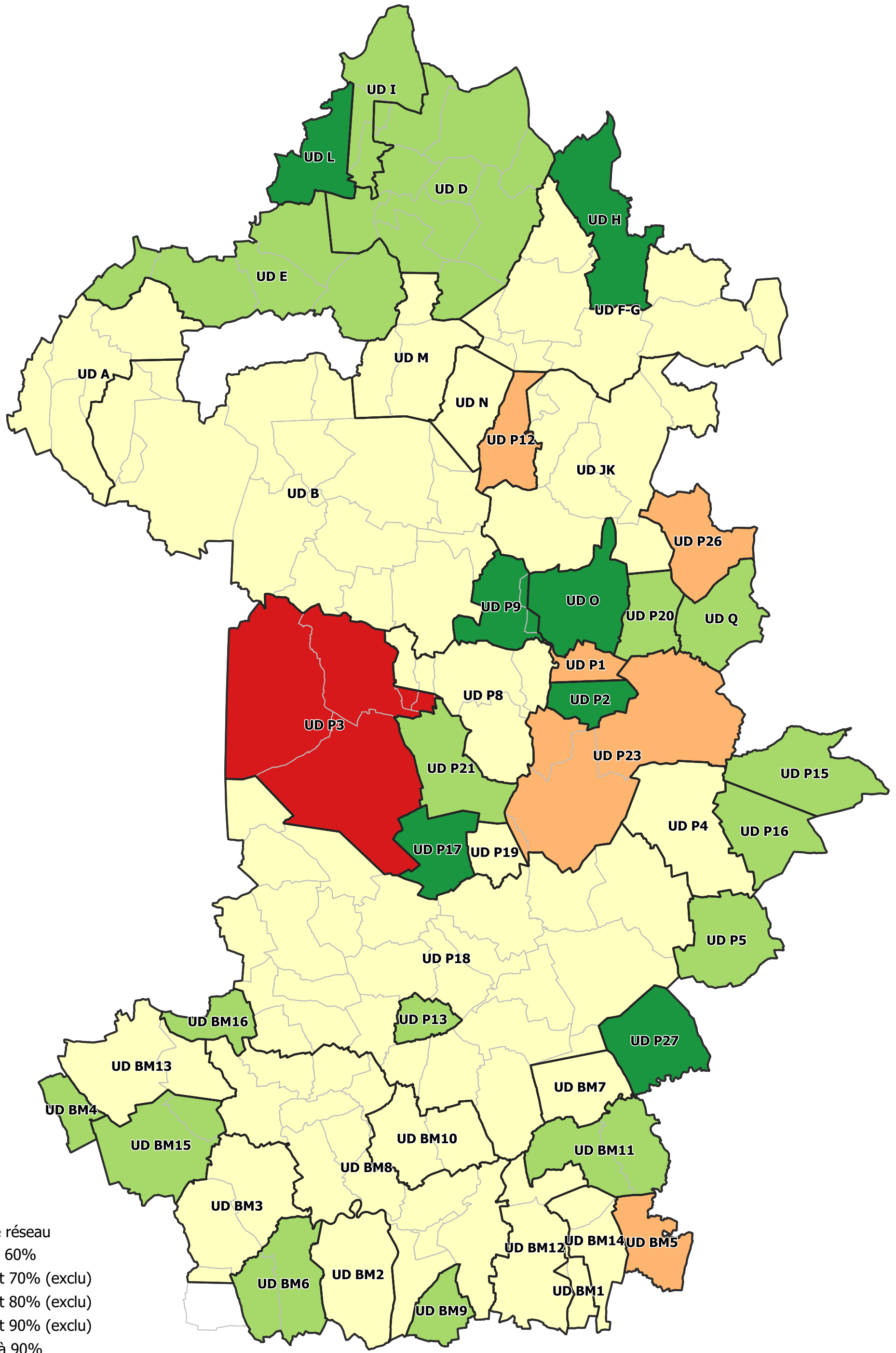
*Lorsque une ud est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte





- Rural
- Intermédiaire
- Urbain

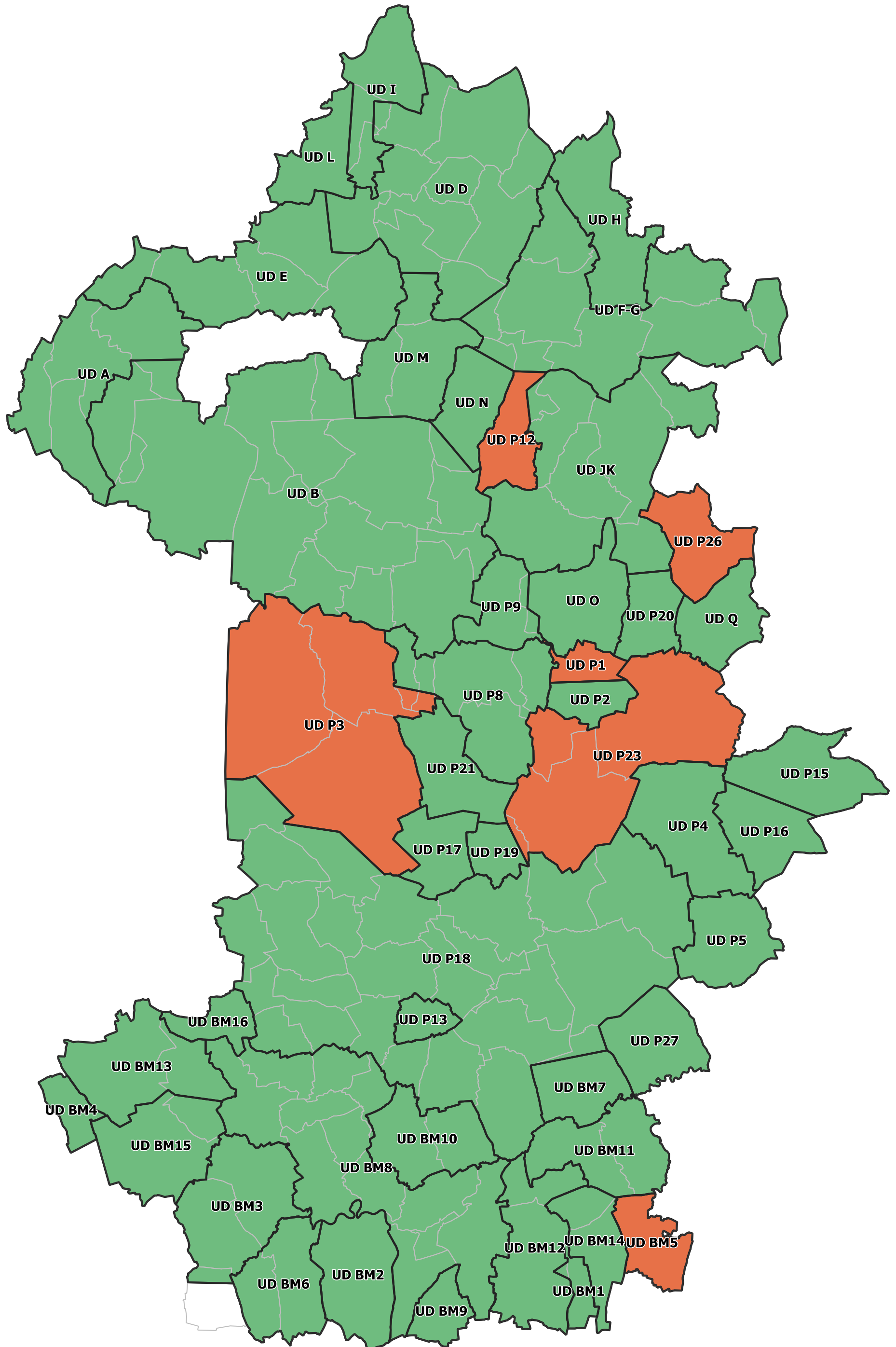




Rendements de réseau

- Inférieur à 60%
- Entre 60 et 70% (exclu)
- Entre 70 et 80% (exclu)
- Entre 80 et 90% (exclu)
- Supérieur à 90%

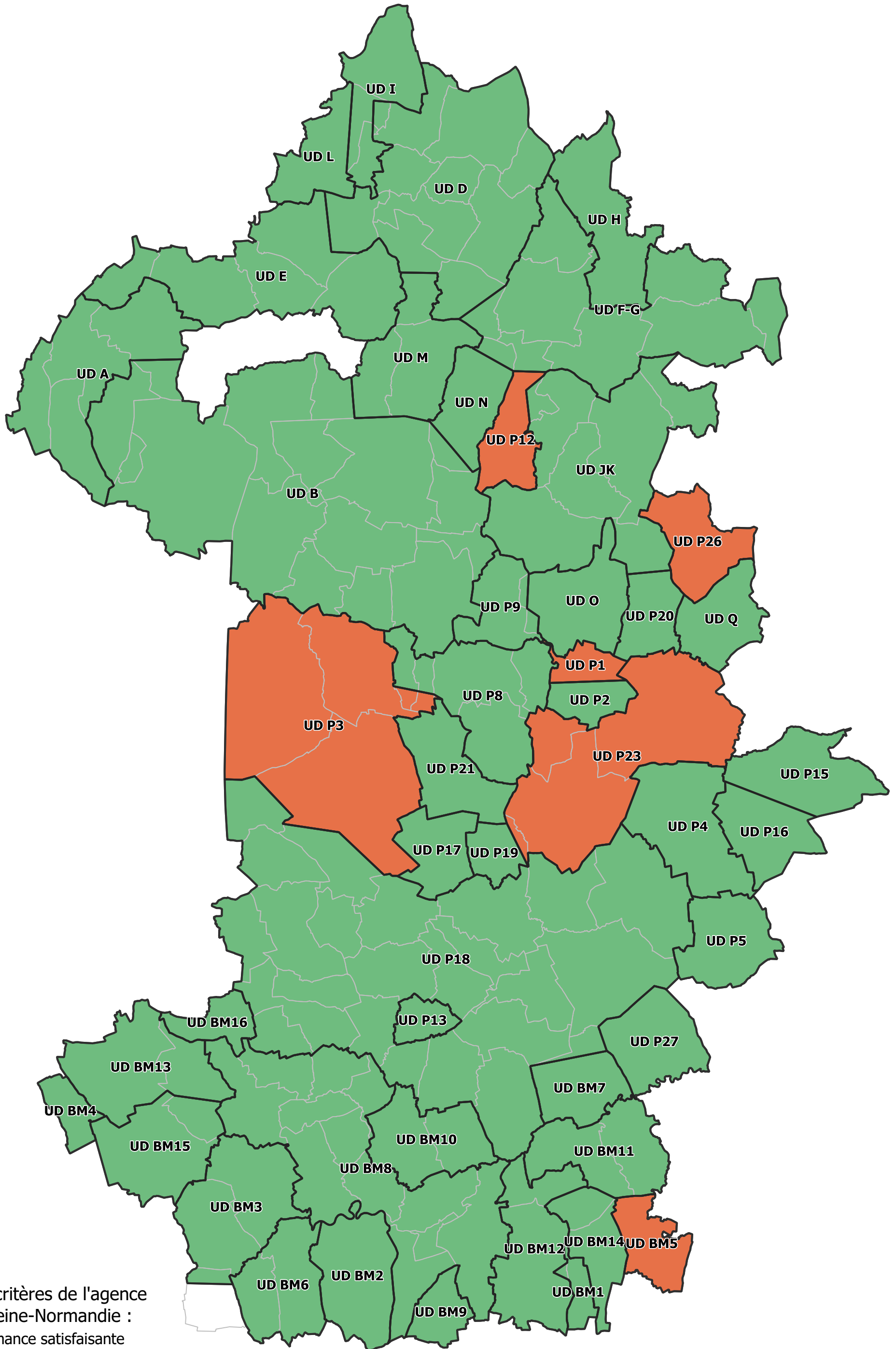




Selon décret du Grenelle de l'environnement

- Rendement cible atteint
- Rendement cible non atteint





Selon les critères de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Performance satisfaisante
- Performance acceptable
- Performance médiocre
- Performance mauvaise





Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

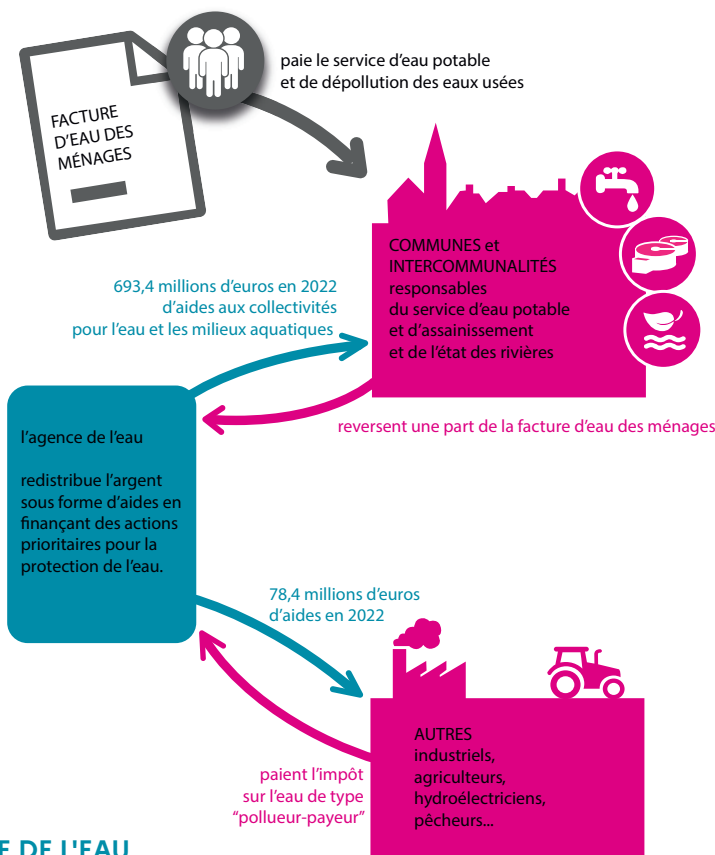
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées
 - les redevances de l'agence de l'eau
 - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPOS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le

ID : 077-200040251-20231212-D_2023_6_26-DEF

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



0,10 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,76 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



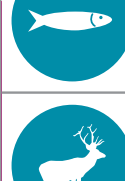
72,89 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,51 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



100 €
de redevances émises par l'agence de l'eau en 2022



0,12 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



0,50 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants



1,05 € de redevance de prélèvement payé par les activités économiques



2,61 € de redevance cynégétique payés par les chasseurs



0,50 € de redevance de prélèvement payé par les irrigants



1,05 € de redevance de prélèvement payé par les activités économiques



11,47 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



3,5 € pour la dépollution industrielle



70,7 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



5,8 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages



100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2022



8,1 € aux collectivités pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



1,3 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



7,4 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



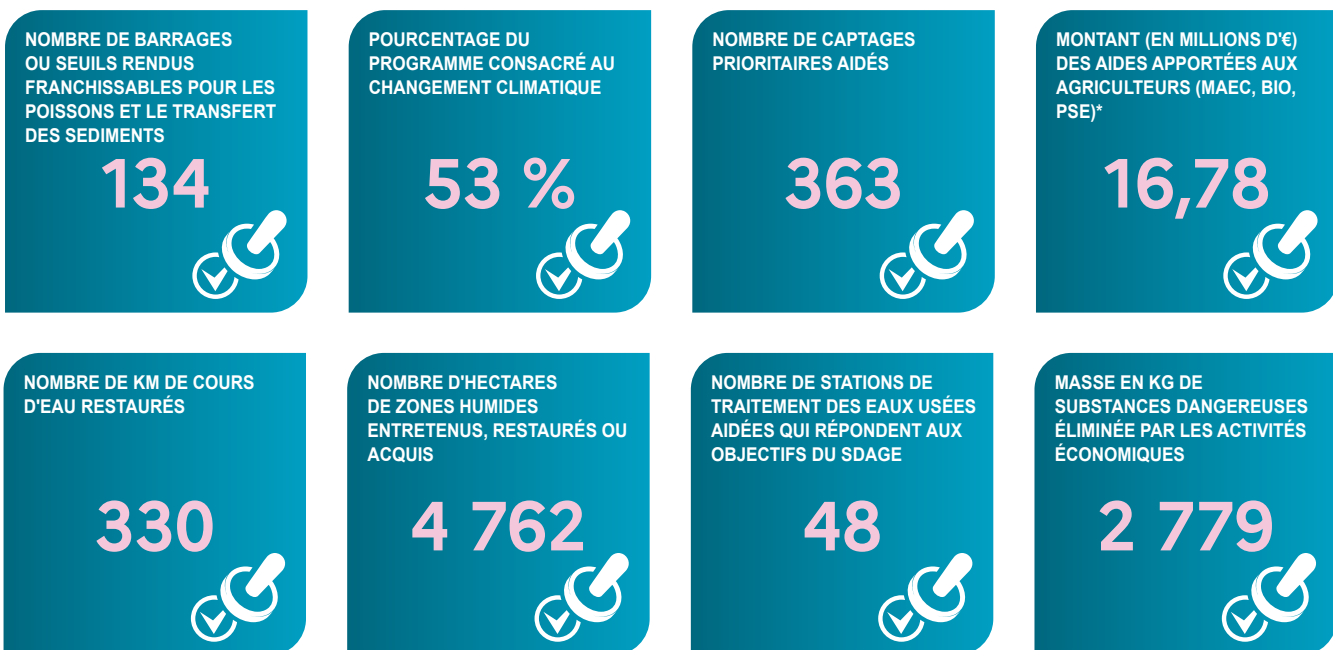
3,1 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 077-200040251-20231212-D_2023_6_26-DEE

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

PLAN BAINNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

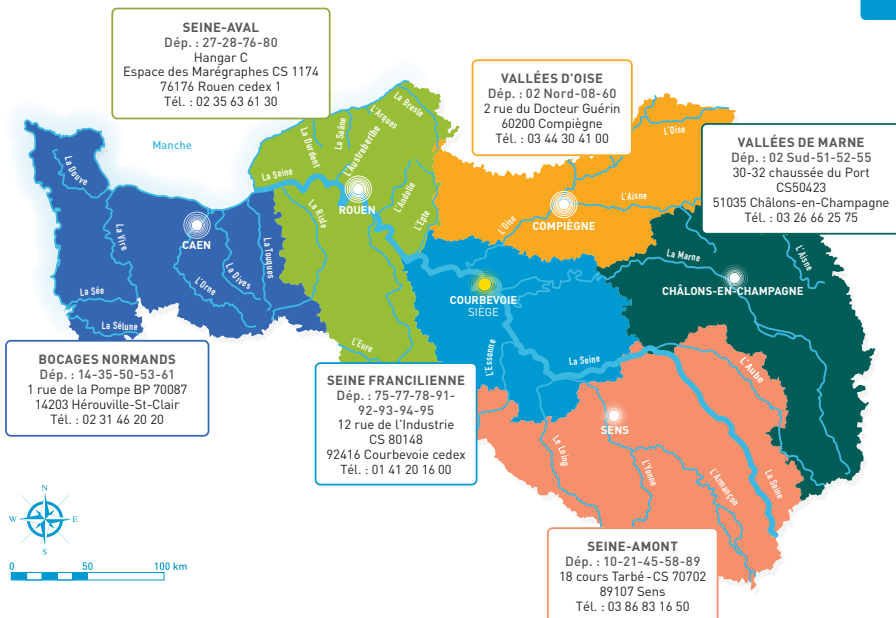
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,
CS 80148
92416 Courbevoie cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE eau SEINE NORMANDIE

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le
ID : 077-200040251-20231212-D_2023_6_26-DEE



L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC™
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, Otiemora & Jean-Louis Aubert



Retrouvez la campagne de communication

www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts → bit.ly/Podcasts-Eau

